

# STRATÉGIE DE TERRITOIRE

ROURA

## MONTAGNE DE KAW 2021/2026

KAW

### Orientations stratégiques et plan d'action



Association Trésor/Juin 2021

Ce rapport a été réalisé par Marine Loisy et Annaïck Hiram (Association Trésor), sous la coordination de Guillaume Decalf (Association Trésor). L'élaboration de la stratégie de territoire du massif de Kaw a été rendue possible grâce à la volonté et aux financements accordés par la Direction Générale des Territoires et de la Mer (Préfecture de Guyane), la Collectivité Territoriale de Guyane et la Fondation Trésor.

## Remerciements

La rédaction des orientations stratégiques pour le territoire du massif de Kaw a été rendue possible grâce aux contributions et à la collaboration des personnes et des structures suivantes :

- ALIKER Luciana (ONF Guyane)
- ANTOINE Jean-Louis (*JAL Voyages*)
- AUCOURD Marie (RNRT)
- BANNIS Erik (PNRG)
- BRAND Jeffrey (Fondation Trésor)
- BRUNAUX Olivier (ONF Guyane)
- BUZARE Loïc (Collectivité Territoriale de Guyane)
- COBIGO Maxime (PNRG)
- DE COSTER Fran (RNNKR)
- DELOBEL Anne (visiteur et photographe amateur)
- DELVAL Pascal (ONF Guyane)
- DONAT Arry (*Amazone Nature Lodge*)
- FACORAT-PREVOTEAU Maggy (Mairie de Roura)
- FOURNIER Guillaume (visiteur)
- FREMAUX Céline (PAG)
- GIRARD Alain (*Malou et son verger*)
- GOBER Marie-Rose (Association *Zamourett'* et habitante de Kaw)
- GOMBAULD Pascal (PNRG)
- GONDREE Gérald (ONF Guyane)
- GUIDEZ Zoé (DAC Guyane)
- HAMBLIN Michelle (DAC Guyane)
- HERREYRE Yannick (DGTM Guyane)
- HUGRET Cécile (DGTM Guyane)
- JEAN Benoît (OFB Guyane)
- JOSEPH Nicolas (RNNKR)
- JOSEPH-FRANCOIS Ronald (RNNKR)
- KORYSKO François (OFB Guyane)
- LABRADOR Jean-Claude (Mairie de Roura)
- LADOUCEUR Renan (Mairie de Roura)
- LAPORTE Céline (Association *Peupl'en Harmonie*)
- LAVISSIERE Florence (DGTM Guyane)
- LECANTE Dimitri (Comité du Tourisme de Guyane)
- LEWEST Christian (RNNKR)
- LHEZ Clarisse (RNNKR)
- LUCAS Jean (Association *Walyku*)
- MAHLER Florian (visiteur)
- MASSUE Loïc (PAG)
- MICHEL Manuel (Association *Walyku*)
- MORENO Pascal (DJSCS Guyane)
- MORVAN Odette (Camp Patawa)
- ONNO Emmanuel (Association *Rando Roura*)
- POUX Marion (GRAINE Guyane)
- PYNEEANDY Sevahnee (DGTM Guyane)
- QUARTAROLLO Anaïs (Comité du Tourisme de Guyane)
- QUELEN Maël (RNNKR)
- RICARDOU Alizée (GEPOG)
- ROBIN Gisèle (Association *Rou-ga-es* et habitante de Roura)
- ROMANS Nicolas (DGTM Guyane)
- SANNA Charlotte (visiteur)
- SARGE Kristen (Collectivité Territoriale de Guyane)
- SCOLARD Josiane (Camp Caïman)
- SIMON Joséphine (Mairie de Roura)
- SZPIGEL Jean-François (RNRT)
- TOSTAIN Olivier (CSRPN Guyane)
- VALERE Jemmy (PNRG)
- VILLETTE Benoît (RNRT)
- WILICKI Elisabeth (Collectivité Territoriale de Guyane)

## Crédits photographiques

Toutes les photographies sont issues du fonds iconographique de l'association Trésor, excepté pour les clichés suivants :

- Auteurs : Martina Cristofani : p54 (ambiance forêt/Coeurs de nature/SIPA); Tanguy Deville : p 15 (vue canopée); Denis Faure : p 0 (Coq de roche orange); Thibault Foch : p 13 (Stand Fête de la science), Thierry Montford : p 0 (Liane tortue), p 4 (ambiance forêt), p7 (ambiance crique); Annaelle Neau : p 0 (Acrobranche); Kristen Sarge : p 11 (Escalier de l'habitation «La Caroline»).
- Fonds Guyane : DGTM, service paysage : p 17 (Piste de Fourgassier); DRAC : p 0 (roche gravée Favard).
- Copyright spécial «Internet» : Mayouri campus : p 11 (vue église de Roura); Escapade carbet : p 11 (affiche artisanales).

# SOMMAIRE

|  |    |
|--|----|
| <b>INTRODUCTION</b> .....  | 4  |
| <i>Une démarche participative</i> .....  | 5  |
| <i>Des atouts exceptionnels</i> .....  | 5  |
| <i>Des défis à relever</i> .....   | 6  |
| <i>Une stratégie opérationnelle et ambitieuse</i> .....  | 6  |
| <b>REPÈRES</b> .....   | 7  |
| <b>MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE TERRITOIRE DE LA MONTAGNE DE KAW</b> .....                                 | 9  |
| <b>AXE 1</b> .....   | 10 |
| <b>LA PROTECTION DES PATRIMOINES CULTURELS</b> .....   | 10 |
| OBJECTIF 1.1 • LA RECHERCHE : POUR UNE AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES.....                                     | 10 |
| OBJECTIF 1.2 • LE MASSIF DE KAW, SITE MAJEUR DE TRANSMISSION<br>DES PATRIMOINES CULTURELS.....                 | 11 |
| <b>AXE 2</b> .....   | 12 |
| <b>LA PROTECTION DES PATRIMOINES NATURELS</b> .....  | 12 |
| OBJECTIF 2.1 • LE MASSIF DE KAW, NOUVEAU SITE PILOTE POUR LA CONSERVATION<br>DE LA BIODIVERSITÉ EN GUYANE..... | 12 |
| OBJECTIF 2.2 • LA POPULATION LOCALE, ACTRICE ET MOTRICE DE LA BIODIVERSITÉ.....                                | 13 |
| OBJECTIF 2.3 • UNE RÉGLEMENTATION ACCESSIBLE ET COMPRÉHENSIBLE POUR<br>TOUS LES USAGERS DU TERRITOIRE.....     | 14 |
| <b>AXE 3</b> .....   | 15 |
| <b>LE DÉVELOPPEMENT<br/>DU SECTEUR ÉCOTOURISTIQUE ET DES LOISIRS</b> .....                                     | 15 |
| OBJECTIF 3.1 • LE MASSIF DE KAW, VÉRITABLE DESTINATION TOURISTIQUE EN GUYANE.....                              | 15 |
| OBJECTIF 3.2 • ANTICIPATION DES IMPACTS NÉGATIFS LIÉS A LA PRÉSENCE<br>ET AUX FLUX DE VISITEURS.....           | 17 |
| <b>PLAN D'ACTION</b> .....   | 18 |
| <b>CARTE</b> .....   | 21 |
| <b>FICHES ACTIONS</b> .....  | 23 |

## Citation du document

Association Trésor (2021), *Stratégie de territoire de la Montagne de Kaw 2021/2026. Orientations stratégiques et plan d'action*, 54 pages.

# INTRODUCTION



## Une démarche participative

Le massif de Kaw est majoritairement recouvert d'**un espace forestier préservé**. Il n'en est pas moins un territoire très **fréquenté** par les riverains et par des visiteurs aux **usages divers et variés**. Plusieurs zones habitées sont établies sur le massif, qui se compose également de sites d'intérêts touristiques et de loisirs. De nombreux acteurs sont ainsi amenés à travailler sur le territoire et à bénéficier de ses ressources.

Dans le cadre de l'élaboration de cette stratégie de territoire, l'association Trésor a donc pour rôle **d'impulser, d'animer et de coordonner les réflexions et les idées concrètes en faveur d'un objectif commun et partagé concernant l'avenir du massif de Kaw**.

L'**ancrage territorial** et la **participation des usagers locaux** ont représenté des enjeux transversaux et fondamentaux dans le cadre de ce travail. C'est pourquoi les orientations stratégiques exposées dans ce document résultent d'une démarche collaborative et inclusive en plusieurs étapes.

L'état des lieux, tout d'abord, s'est appuyé sur une vingtaine d'**entretiens bilatéraux** approfondis auprès de représentants des diverses catégories d'usagers du territoire. La démarche participative s'est ensuite enrichie, notamment pour l'établissement du diagnostic et des orientations stratégiques, des réflexions menées dans le cadre des **groupes de travail thématiques**. Une cinquantaine de personnes – élus, représentants institutionnels et associatifs, opérateurs touristiques, gestionnaires d'espaces protégés et habitants – ont ainsi participé aux réunions de concertation organisées en mars-avril 2021. Enfin, dans le cadre de la rédaction du plan d'action opérationnel, des **consultations techniques** sont venues finaliser l'engagement et l'investissement des acteurs et des institutions en faveur des mesures opérationnelles envisagées à court ou moyen termes.

## Des atouts exceptionnels

Le massif de Kaw bénéficie d'**une richesse patrimoniale indéniable** et de **ressources majeures en matière d'attractivité écotouristique et de loisirs**. Ces deux dimensions sont d'ailleurs intimement liées et le travail de diagnostic a permis de dresser un tableau précis des atouts – mais aussi des défauts – de ce territoire.

En effet, ce dernier dispose d'un **patrimoine culturel** diversifié, matériel et immatériel, relevant d'un passé révolu ou d'une dimension contemporaine bien vivante. De nombreux sites, objets et pratiques sont reconnus pour leur valeur patrimoniale et associés à la nécessité d'un travail de recherche, de préservation, de valorisation et de transmission. Il en est de même avec son **patrimoine naturel**, qui bénéficie, en plus, d'une visibilité et d'une reconnaissance (autant sur la scène scientifique qu'aux yeux des naturalistes amateurs), ainsi que d'outils de protection en place depuis plusieurs décennies.

Ces ressources patrimoniales sont également des atouts pour l'attractivité **écotouristique** du territoire, qui compte divers sites et activités favorables à l'observation et à la découverte de la biodiversité.

À cela s'ajoute la possibilité de pratiquer des activités de **loisirs**, notamment sportives ou aquatiques. Enfin, plusieurs opérateurs offrent aux visiteurs locaux et étrangers un hébergement et un service de restauration sur le massif.

## Des défis à relever

Le diagnostic partagé, réalisé de manière concertée avec les usagers du territoire, a permis de mettre en lumière les défis auxquels le territoire fait face.

**En matière de protection des patrimoines culturels**, la concertation a souligné l'effacement des investissements en comparaison des efforts alloués à la protection des patrimoines naturels. Les actions à envisager concernent ainsi la production de connaissances, la valorisation et la sensibilisation des usagers à la valeur patrimoniale des sites, des objets et des pratiques, ainsi qu'à leur préservation. Une plus large implication des populations locales permettrait, par ailleurs, des retombées bénéfiques sur le territoire, autant sur le plan économique que sous l'angle socio-culturel.

**En matière de protection des patrimoines naturels**, le constat du non-respect de la réglementation en vigueur est largement partagé et associé à un défaut de surveillance, de sensibilisation et de communication. La menace exercée par certains comportements inappropriés et usages de prélèvement pousse à imaginer des mesures en faveur d'une plus grande visibilité et d'une meilleure connaissance de ce patrimoine naturel

Aussi et avant tout, les défis associés à la protection des patrimoines et au développement du secteur touristique doivent prendre en compte les pratiques et les attentes des populations locales. C'est sur cet enjeu fondamental qu'a été bâtie la démarche stratégique.

**En matière de développement de l'écotourisme et des loisirs**, le diagnostic a souligné l'absence de données quantitatives et qualitatives solides sur la fréquentation du massif. D'ailleurs, ce défaut impacte également les mesures de protection des patrimoines. Le territoire doit faire face à d'autres défis, notamment une meilleure visibilité des offres, une rassurance des publics peu enclins à s'aventurer en milieu naturel et l'aménagement d'infrastructures pour contenir ou anticiper les impacts négatifs liés à la surfréquentation de certains sites.

## Une stratégie opérationnelle et ambitieuse

Les objectifs stratégiques présentés dans ce document ont pour ambition de permettre au massif de Kaw de **trouver un équilibre entre la protection des patrimoines et le développement du secteur écotouristique et des loisirs, tout en s'assurant d'un ancrage territorial des actions et de retombées positives au niveau local**. Pour atteindre cette ambition, l'association Trésor a défini, en concertation avec les acteurs du territoire, une stratégie s'articulant autour de trois axes :

### LA PROTECTION DES PATRIMOINES CULTURELS

Pour une mobilisation des chercheurs, opérateurs touristiques, gestionnaires de territoire, professionnels et associatifs en faveur d'une meilleure connaissance des patrimoines culturels et de leur diffusion au plus grand nombre.

### LA PROTECTION DES PATRIMOINES NATURELS

Pour favoriser l'adhésion des usagers aux mesures de protection de la biodiversité et permettre au massif de Kaw de devenir un site de référence en matière de préservation des patrimoines naturels.

### LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR ECOTOURISTIQUE ET DES LOISIRS

Pour structurer les activités et les services, anticiper les externalités négatives et favoriser les retombées socio-économiques de ce secteur d'activité au niveau local.

# REPERES



# LA MONTAGNE DE KAW

## CHIFFRES-CLÉS



4° 33' 50' nord / 52° 12' 22' ouest

Aéroport Félix Eboué : 18km

Cayenne : 30km



### MÉTÉO

Pluviométrie annuelle  
moyenne : 4000 mm

Température moyenne à  
l'année : 26°C

### Massif montagneux

La Montagne de Kaw forme un  
**massif** avec les montagnes  
Anglaises, Gabriel et Favard.

Altitude max. : 337m



### PATRIMOINE NATUREL



### ESPACES NATURELS PROTÉGÉS

95% de forêt mature  
bien préservée

Une **grande faune**  
encore accessible à  
l'observation naturaliste

Présence du **coq-de-  
roche orange**  
& de **grenouilles**  
*Anomaloglossus blanci*  
endémiques de Guyane  
et en danger d'extinction

RNN de Kaw-Roura : 94 700 ha

RNR Trésor : 2464 ha

APPB : 17 100 ha

6 ZNIEFF de type 1

1 ZNIEFF de type 2



La ligne de crête de la Montagne de  
Kaw s'étend sur plus de **40km**.  
La RD6 suit cette crête depuis le bourg  
de Roura jusqu'au débarcadère de Kaw.



### DESTINATION ECOTOURISTIQUE

11 opérateurs touristiques

6 établissements d'hébergement touristique (carbets, lodges, bungalows, etc.)

7 lieux de restauration

14 sentiers de randonnée, layons et pistes forestières + 1 projet de GR (en cours)

Une multitude d'**activités touristiques et de loisirs** : randonnée pédestre, à vélo et aquatique, paddle, canoë, kayak, visites guidées naturalistes, découverte d'un jardin floral et potager, territoire privilégié pour l'observation de la biodiversité guyanaise, etc.

1 point de vue

1 site d'observation ornithologique aménagé



### PATRIMOINE CULTUREL

Dans le bourg de Roura se dressent plusieurs  
**maisons créoles**, ainsi que l'**Église Saint-  
Dominique** bâtie en 1675 et restaurée avec le  
soutien de la Fondation du Patrimoine.

Les **roches gravées précolombiennes de  
Favard** sont inscrites à l'Inventaire  
supplémentaire des Monuments Historiques.

Plusieurs vestiges d'habitations coloniales  
sont présents sur le massif.

Le **folklore local** et l'**artisanat amérindien**  
Palikur sont valorisés grâce au travail  
associatif.

## Mise en oeuvre de la stratégie de territoire de la Montagne de Kaw

Cette stratégie de territoire définit un cadre commun d'intervention pour que tous les acteurs, publics et privés, dans différents secteurs d'activités, puissent agir sur une base volontaire et de manière cohérente, en assumant leur responsabilité. L'élaboration d'une stratégie apporte des avantages notables dans le domaine de la gouvernance et de la gestion d'un territoire.

En particulier, elle offre les opportunités suivantes :

- Elle permet d'exercer une influence plutôt que de la subir.
- Elle fixe un cadre permettant une continuité d'actions dans des contextes qui évoluent rapidement avec des interlocuteurs qui changent.
- Elle clarifie ou redéfinit les rôles des acteurs.
- Elle facilite une utilisation des ressources humaines, techniques et financières avec efficacité et efficience.
- Elle incite à l'engagement des acteurs concernés et les amène à travailler de manière cohérente pour des objectifs communs.

La mise en œuvre de la stratégie reposera sur la réalisation d'actions concrètes par les différents acteurs impliqués qui forment l'armature essentielle de cette mise en œuvre. Cette hétérogénéité des acteurs demande à ce que les rôles soient répartis, entre le politique et l'opérationnel d'une part et d'autre part, que la cohérence des interventions soit améliorée.

L'action publique n'est plus le fait d'un acteur unique : l'État. Les collectivités territoriales jouent un rôle croissant dans la mise en place des politiques publiques. Cependant, si les institutions publiques sont toujours les seules détentrices de la légitimité politique, elles coexistent avec de nombreux acteurs de natures différentes. C'est pourquoi, il est nécessaire de conserver une gouvernance multi-niveaux et multi-acteurs.

Le portage de la stratégie de territoire de la montagne de Kaw sera forcément politique. La place du politique reste forte dans la mise en œuvre de la stratégie pour veiller au maintien de la cohérence. La multiplicité des acteurs qui contribuent au plan d'action pose la question de l'organisation adéquate au bon déroulement des actions envisagées. Pour cela, un mode de coordination semble nécessaire. L'animation du territoire, les mises en réseau et l'accompagnement des acteurs impliqués jouent un rôle fondamental pour assurer la mise en œuvre d'une stratégie de territoire. Cette mission suppose des ressources humaines au sein du portage mais également des structures impliquées. La plupart des collectivités confient souvent cette coordination à des structures locales ou régionales qui ont une mission opérationnelle de communication, la mise en réseau ainsi que l'accompagnement des porteurs de projets.

Ainsi, une fiche action relative à cette mission d'animation et de coordination vient chapeauter l'ensemble des actions définies dans les différents axes stratégiques.



## LA PROTECTION DES PATRIMOINES CULTURELS

Le massif de Kaw bénéficie d'une reconnaissance et d'une visibilité notable en matière de biodiversité et de patrimoines naturels. Cependant, l'investissement des institutions doit également bénéficier aux ressources culturelles, aussi bien sur le plan de l'héritage historique qu'à travers les savoir-faire et les événements constitutifs de l'identité culturelle des populations qui vivent aujourd'hui sur le massif. Les orientations stratégiques proposent ainsi de focaliser les efforts à venir sur la **recherche** et sur la **transmission** de cette richesse patrimoniale.

### Objectif 1.1 • La recherche : pour une amélioration des connaissances

En tant que territoire chargé d'histoire, le massif de Kaw fait partie de ces lieux en Guyane où se conservent les mémoires d'une occupation humaine multiséculaire. Ces héritages du passé contribuent à la richesse patrimoniale culturelle du territoire, tant sur le plan du patrimoine matériel, qu'immatériel.

L'existence de cette richesse culturelle est bien inscrite dans la conscience collective, mais paradoxalement, l'état des connaissances des objets constitutifs de ce patrimoine reste assez exigu. Le constat qui est fait soulève alors la problématique du peu d'investissement et d'initiatives prises en faveur de l'amélioration des connaissances de ces héritages, qui revêtent pourtant un caractère dégradable voire périssable.

L'objectif 1.1 vise à inciter la recherche et l'enrichissement des connaissances sur les patrimoines culturels, ainsi que favoriser leur visibilité, leur valorisation et leur protection par le biais d'études, de publications et d'outils de protection et de valorisation.

Quatre fiches actions ont été définies dans le cadre de cet objectif.

| N° fiche action | Titre  | Catégorie de l'action | Niveau de priorité |
|-----------------|--|-----------------------|--------------------|
| 1               | Amélioration de l'inventaire archéologique du massif de Kaw  | Etude                 | 1                  |
| 2               | Réalisation d'un inventaire du patrimoine culturel du massif de Kaw et édition d'une brochure « Parcours du patrimoine » | Etude                 | 2                  |
| 3               | Inscription de l'église du bourg de Roura au titre des Monuments Historiques   | Etude                 | 2                  |
| 4               | Inscription ou classement de l'Habitation La Caroline aux Monuments Historiques  | Etude                 | 2                  |

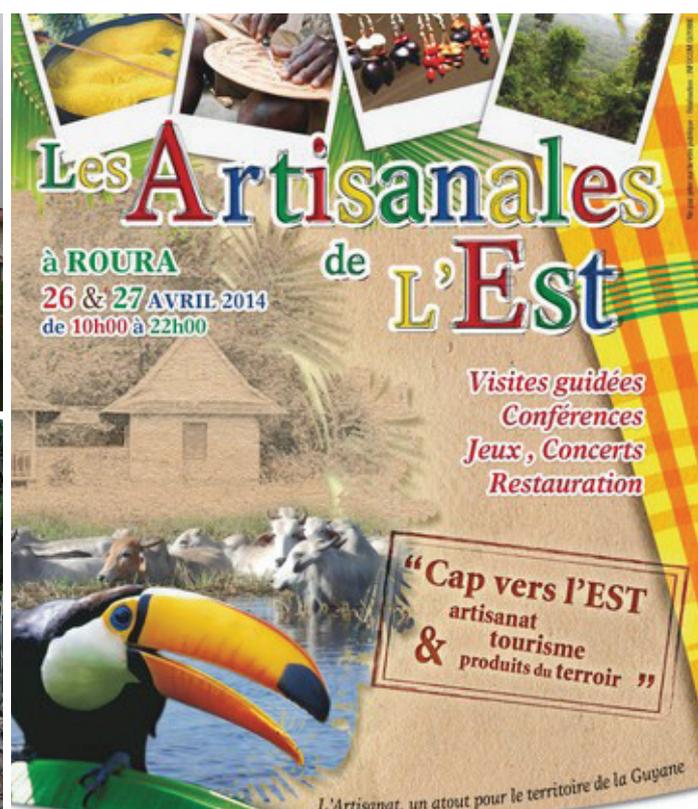
## Objectif 1.2 • Le massif de Kaw, site majeur de transmission des patrimoines culturels

La prise de conscience de l'existant et l'amélioration de l'état des connaissances sont les étapes initiales menant à la pérennisation des objets du patrimoine culturel. Cependant, afin de faire vivre une histoire, une culture, un savoir, un patrimoine, il est nécessaire de le transmettre. C'est à travers cette démarche qu'un héritage s'inscrit dans le temps. Cette dernière étape passera par les volets de l'éducation et la sensibilisation qui ont pour but de conscientiser sur la richesse du patrimoine culturel et l'importance de la préserver. Dans le cas du massif de Kaw, il s'agira de mener des actions en vue d'éduquer et de sensibiliser les usagers du territoire qui sont les héritiers de cette richesse.

L'objectif 1.2 vise à faire du massif de Kaw un site majeur d'éducation et de sensibilisation au patrimoine culturel en favorisant l'implication des usagers.

Trois fiches actions ont été définies dans le cadre de cet objectif.

| N° fiche action | Titre  | Catégorie de l'action | Niveau de priorité |
|-----------------|--|-----------------------|--------------------|
| 5               | Valorisation et soutien des activités de l'association « Rou-ga-es » œuvrant à la conservation et à la sensibilisation aux patrimoines culturels matériels et culinaires et au folklore rouranais et guyanais. | Sensibilisation       | 1                  |
| 6               | Organisation d'animations thématiques sur le patrimoine culturel à destination des jeunes habitants de Roura.  | Sensibilisation       | 2                  |
| 7               | Amélioration de la visibilité des guides spécialistes du patrimoine culturel sur le massif de Kaw.   | Sensibilisation       | 2                  |





# LA PROTECTION DES PATRIMOINES NATURELS

La protection des patrimoines naturels est au cœur des actions entreprises par les gestionnaires du territoire depuis plusieurs décennies. Les défauts constatés lors de l'élaboration du diagnostic poussent, néanmoins, à orienter les actions à venir vers une plus grande reconnaissance de la richesse et de la singularité de la biodiversité du massif. Cela devra néanmoins passer, de manière fondamentale, par l'implication des populations locales et, par ailleurs, par une clarification de la réglementation existante.

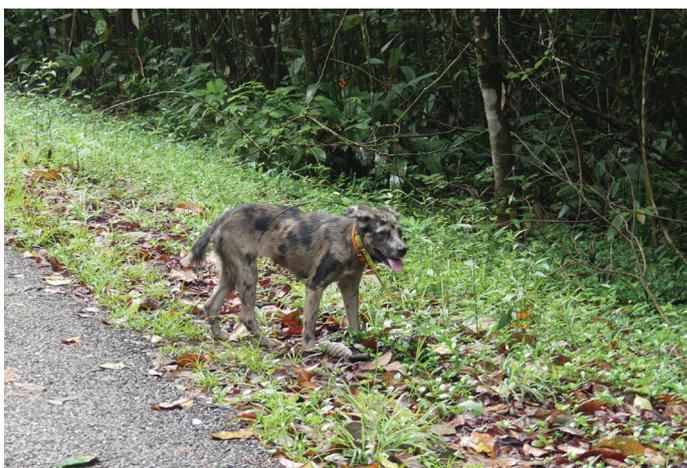
### Objectif 2.1 • Le massif de Kaw, nouveau site pilote pour la conservation de la biodiversité en Guyane

Célèbre par la richesse de son patrimoine naturel dont les outils de protection en sont les garants, le massif de Kaw fait partie de ces lieux, non loin du littoral et de ses bassins de vie, qui offrent un accès privilégié à la forêt guyanaise et sa biodiversité. La nature y est encore prégnante car elle est relativement bien préservée des impacts anthropiques. Cette particularité est la première source d'attractivité du territoire comme en témoigne la plupart des activités en lien avec l'environnement sur le massif de Kaw.

L'objectif 2.1 vise à faire du massif de Kaw un site pilote pour initier des actions innovantes dans le but de protéger et gérer de manière durable la biodiversité afin de relever directement les enjeux de société de manière efficace et adaptative tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité.

Deux fiches actions ont été définies dans le cadre de cet objectif.

| N° fiche action | Titre   | Catégorie de l'action | Niveau de priorité |
|-----------------|---|-----------------------|--------------------|
| 8               | Protection des corridors de la RD6 par la mise en place d'un outil réglementaire adapté | Etude                 | 2                  |
| 9               | Mise en place d'une étude descriptive des pratiques de chasse sur le massif de Kaw      | Etude                 | 1                  |



## Objectif 2.2 • La population locale, actrice et motrice de la biodiversité

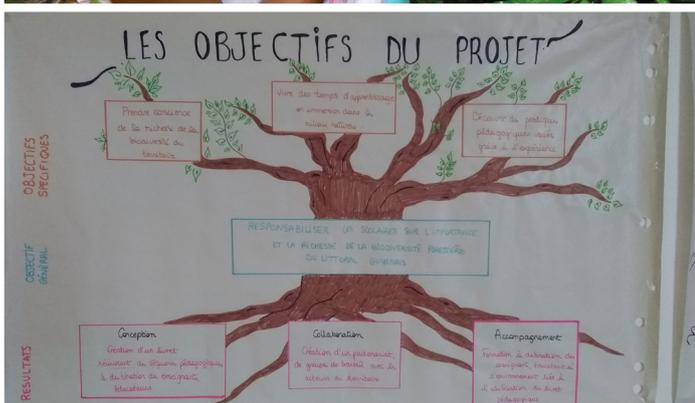
Les usagers qui fréquentent le massif de Kaw pour les bénéfices et le cadre de vie qu'offrent sa biodiversité font partie des acteurs qui ont le pouvoir d'influer sur la pérennité de son patrimoine naturel.

Les premiers usagers du territoire sont logiquement les locaux, car le territoire est le support de leur lieu de vie. Il est de ce fait nécessaire d'inclure la population locale dans les rouages des actions qui concernent l'environnement qu'elle côtoie quasi quotidiennement. Il s'agira de passer par les volets de l'éducation et de la sensibilisation pour favoriser l'appropriation des enjeux environnementaux et de développement durable du massif de Kaw. Ainsi, une population sensibilisée pourra plus facilement comprendre et se mettre à contribution dans les processus de préservation et de valorisation la biodiversité.

L'objectif 2.2 vise à favoriser la participation de la population locale pour qu'elle devienne motrice de la connaissance et valorisation de la biodiversité, notamment par le biais d'actions d'éducation à l'environnement.

Trois fiches actions ont été définies dans le cadre de cet objectif.

| N° fiche action | Titre   | Catégorie de l'action | Niveau de priorité |
|-----------------|---|-----------------------|--------------------|
| 10              | Favoriser l'accès aux lieux d'accueil du public en mesure de proposer des activités de sensibilisation et d'éducation à l'environnement | Sensibilisation       | 1                  |
| 11              | Elaboration et mise en œuvre d'un outil pédagogique sur la biodiversité forestière à destination des scolaires                          | Sensibilisation       | 1                  |
| 12              | Assurer l'ancrage territorial par le développement de conventions partenariales entre les acteurs du massif de Kaw                      | Sensibilisation       | 1                  |



## Objectif 2.2 • Une réglementation accessible et compréhensible pour tous les usagers du territoire

Lors des échanges avec les usagers dans le cadre de l'élaboration de la stratégie, la complexité réglementaire des zones protégées du massif de Kaw a souvent été soulignée. En effet, les outils de protection du patrimoine naturel présents sur le massif de Kaw s'organisent en une véritable mosaïque foncière et réglementaire. Du point de vue des usagers, il n'est pas toujours facile de comprendre les différents zonages administratifs et d'assimiler les règles qui y sont associées.

Pour qu'un projet de développement territorial soit pérenne, il doit prendre en compte les difficultés rencontrées par la population dans ses usages du territoire. C'est en ce sens que l'objectif 2.3 a été défini et vise à appuyer la communication à travers divers outils pour comprendre et faire connaître la réglementation.

Six fiches actions ont été définies dans le cadre de cet objectif.

| N° fiche action | Titre   | Catégorie de l'action | Niveau de priorité |
|-----------------|---|-----------------------|--------------------|
| 13              | Réalisation de panneaux d'informations sur la réglementation des usages sur le massif de Kaw  | Travaux               | 1                  |
| 14              | Amélioration et renforcement du balisage des espaces protégés   | Travaux               | 1                  |
| 15              | Développement d'un outil numérique pour améliorer la visibilité de la réglementation sur le territoire avec géolocalisation hors couverture internet                          | Sensibilisation       | 3                  |
| 16              | Développement et intégration d'outils de communication et de sensibilisation sur la réglementation liée à la protection du patrimoine naturel dans les manifestations locales | Sensibilisation       | 1                  |
| 17              | Développement d'une stratégie de contrôle sur le massif de Kaw et communication sur les opérations  | Sensibilisation       | 2                  |
| 18              | Création et édition de cartes papier claires et précises, accessibles gratuitement, sur la réglementation   | Sensibilisation       | 3                  |



**ZONE DE  
TRANQUILLITÉ  
POUR LA  
FAUNE SAUVAGE**

**En ne pénétrant  
pas dans cette zone,  
vous participez à la  
conservation de  
la faune. Merci**

## Axe 3

### LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR ECOTOURISTIQUE ET DES LOISIRS



La vocation écotouristique et de loisirs du massif de Kaw est une réalité : de nombreux sites aménagés ou non attirent un public de visiteurs locaux et extérieurs et des opérateurs sont installés sur le territoire depuis plusieurs décennies. Néanmoins, une structuration des activités semble incontournable pour combler les lacunes de l'offre existante (notamment autour de la randonnée pédestre) et en améliorer la visibilité. Ce travail devrait permettre de faire du massif de Kaw une **destination touristique** à part entière, de manière plus ou moins comparable aux marais voisins ou les Îles du Salut. Aussi, dans le contexte spécifique du massif – où l'enjeu de protection des patrimoines est fondamental – les actions opérationnelles devront intégrer un volet de prévention consistant à **anticiper et préserver le territoire des impacts négatifs** liés à une sur-fréquentation ou à des comportements inappropriés.

#### Objectif 3.1 • Le massif de Kaw, véritable destination touristique en Guyane

Sur le plan du tourisme et loisirs, les atouts dont bénéficie le massif de Kaw ne sont plus à prouver. L'intérêt porté à son patrimoine naturel et culturel est à l'origine de l'engouement suscité autour de la destination « montagne de Kaw ». Cependant, ce constat est à nuancer car seules les personnes qui prennent le temps de s'intéresser au territoire et à ses particularités sont au fait des possibilités qu'offre le massif de Kaw en matière d'activités touristiques et loisirs. En effet, nombreux sont les usagers qui considèrent encore le massif comme un lieu de passage vers les savanes inondées ; une destination vivant dans l'ombre des marais de Kaw.



Pourtant, le massif recèle un réel potentiel pour le développement du secteur écotouristique. Il serait alors judicieux de faire du massif de Kaw une véritable destination touristique à part entière. S'inscrivant dans cette logique, les actions de l'objectif 3.1 des orientations stratégiques visent à :

- Développer qualitativement et quantitativement l'offre d'activités et de services accessibles sur le massif
- Mettre en valeur ses atouts et son caractère unique
- Améliorer sa visibilité à l'échelle de la Guyane et à l'extérieur.

Huit fiches actions ont été définies dans le cadre de cet objectif.

| N° fiche action | Titre  | Catégorie de l'action | Niveau de priorité |
|-----------------|--|-----------------------|--------------------|
| 19              | Reprise de l'activité de l'Office de tourisme communautaire à Roura et du travail de promotion du territoire Centre Littoral   | Travaux               | 1                  |
| 20              | Réalisation d'un inventaire des sentiers de randonnée du massif de Kaw et d'une étude de faisabilité en matière d'aménagements | Etude                 | 1                  |
| 21              | Aménagement et valorisation d'un sentier d'interprétation des roches gravées de Favard   | Travaux               | 2                  |
| 22              | Aménagement et valorisation du sentier de randonnée ou d'interprétation de la Roche au Ficus                                   | Travaux               | 3                  |
| 23              | Etude en vue de l'aménagement d'un sentier de randonnée itinérant  | Travaux               | 1                  |
| 24              | Intégration de la Certification de « Guide en milieu amazonien » dans une/des formation(s) en Guyane                           | Sensibilisation       | 1                  |
| 25              | Refonte et renforcement de la signalétique touristique sur le massif de Kaw  | Travaux               | 1                  |
| 26              | Création et édition d'une brochure touristique consacrée au massif de Kaw  | Sensibilisation       | 2                  |



### Objectif 3.2 • Anticipation des impacts négatifs liés à la présence et aux flux de visiteurs

Faire du massif de Kaw une véritable destination touristique aura pour effet d'accroître sensiblement sa notoriété. Si cet effet n'est pas cadré, le résultat peut être à double tranchant.

L'augmentation non anticipée du flux de visiteurs peut constituer une menace pour la préservation des patrimoines naturels et culturels ; en plus du risque d'être contreproductif pour le développement des activités écotouristiques par l'accentuation des problèmes liés aux externalités négatives dû à la présence de visiteurs.

Afin d'anticiper ce rapport de causalité, l'objectif 3.2 des orientations stratégiques coordonne des actions qui visent à trouver un équilibre entre l'attractivité du territoire et les impacts négatifs liés à une sur-fréquentation ou à des comportements inadaptés avec la fragilité des sites.

Trois fiches actions ont été définies dans le cadre de cet objectif.

| N° fiche action | Titre  | Catégorie de l'action | Niveau de priorité |
|-----------------|--|-----------------------|--------------------|
| 27              | Réalisation d'une étude approfondie sur la capacité de charge du massif de Kaw   | Etude                 | 1                  |
| 28              | Aménagement d'un espace de stationnement à l'embranchement Piste Fourgassier-RD6 | Travaux               | 3                  |
| 29              | Aménagement et gestion du site des chutes de Fourgassier                         | Travaux               | 2                  |



# PLAN D'ACTION



|               | N° fiche action | Titre  | Niveau de priorité | Echéancier |      |      |      |      |      |
|---------------|-----------------|--|--------------------|------------|------|------|------|------|------|
|               |                 |  |                    | 2021       | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
| <b>ETUDES</b> | 0               | Assurer l'animation, le suivi et le porter à connaissance de la stratégie de territoire du massif de Kaw                       | 1                  |            |      |      |      |      |      |
|               | 1               | Amélioration de l'inventaire archéologique du massif de Kaw  | 1                  |            |      |      |      |      |      |
|               | 2               | Réalisation d'un inventaire du patrimoine culturel du massif de Kaw et édition d'une brochure « Parcours du patrimoine »       | 2                  |            |      |      |      |      |      |
|               | 3               | Inscription de l'église du bourg de Roura au titre des Monuments Historiques   | 2                  |            |      |      |      |      |      |
|               | 4               | Inscription ou classement de l'Habitation La Caroline aux Monuments Historiques  | 2                  |            |      |      |      |      |      |
|               | 8               | Protection des corridors de la RD6 par la mise en place d'un outil réglementaire adapté  | 2                  |            |      |      |      |      |      |
|               | 9               | Mise en place d'une étude descriptive des pratiques de chasse sur le massif de Kaw.  | 1                  |            |      |      |      |      |      |
|               | 20              | Réalisation d'un inventaire des sentiers de randonnée du massif de Kaw et d'une étude de faisabilité en matière d'aménagements | 1                  |            |      |      |      |      |      |
|               | 27              | Réalisation d'une étude approfondie sur la capacité de charge du massif de Kaw   | 1                  |            |      |      |      |      |      |

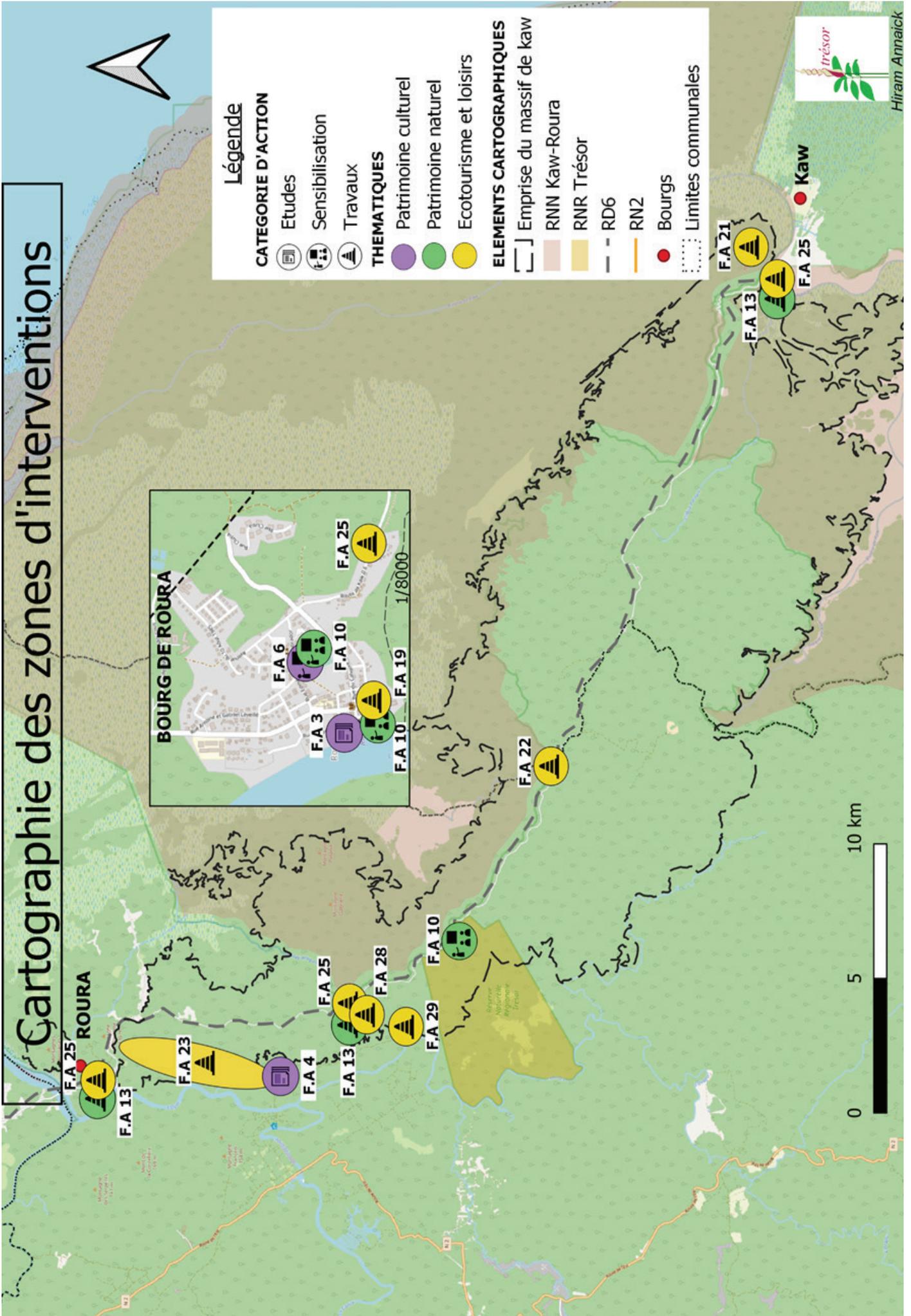
|                | N° fiche action | Titre  | Niveau de priorité | Echéancier |      |      |      |      |      |
|----------------|-----------------|--|--------------------|------------|------|------|------|------|------|
|                |                 |  |                    | 2021       | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
| <b>TRAVAUX</b> | 13              | Réalisation de panneaux d'informations sur la réglementation des usages sur le massif de Kaw                                 | 1                  |            |      |      |      |      |      |
|                | 14              | Amélioration et renforcement du balisage des espaces protégés  | 1                  |            |      |      |      |      |      |
|                | 19              | Reprise de l'activité de l'Office de tourisme communautaire à Roura et du travail de promotion du territoire Centre Littoral | 1                  |            |      |      |      |      |      |
|                | 21              | Aménagement et valorisation d'un sentier d'interprétation des roches gravées de Favard                                       | 2                  |            |      |      |      |      |      |
|                | 22              | Aménagement et valorisation du sentier de randonnée ou d'interprétation de la Roche au Ficus                                 | 3                  |            |      |      |      |      |      |
|                | 23              | Etude en vue de l'aménagement d'un sentier de randonnée itinérant  | 1                  |            |      |      |      |      |      |
|                | 25              | Refonte et renforcement de la signalétique touristique sur le massif de Kaw  | 1                  |            |      |      |      |      |      |
|                | 28              | Aménagement d'un espace de stationnement à l'embranchement Piste Fourgassier-RD6   | 3                  |            |      |      |      |      |      |
|                | 29              | Aménagement et gestion du site des chutes Fourgassier  | 2                  |            |      |      |      |      |      |

|                 | N° fiche action | Titre  | Niveau de priorité | Echéancier |      |      |      |      |      |
|-----------------|-----------------|--|--------------------|------------|------|------|------|------|------|
|                 |                 |  |                    | 2021       | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
| SENSIBILISATION | 5               | Valorisation et soutien des activités de l'association « Rou-ga-es » œuvrant à la conservation et à la sensibilisation aux patrimoines culturels matériels et culinaires et au folklore rouranais et guyanais. | 1                  |            |      |      |      |      |      |
|                 | 6               | Organisation d'animations thématiques sur le patrimoine culturel à destination des jeunes habitants de Roura   | 2                  |            |      |      |      |      |      |
|                 | 7               | Amélioration de la visibilité des guides spécialistes du patrimoine culturel sur le massif de Kaw  | 2                  |            |      |      |      |      |      |
|                 | 10              | Favoriser l'accès aux lieux d'accueil du public en mesure de proposer des activités de sensibilisation et d'éducation à l'environnement  | 1                  |            |      |      |      |      |      |
|                 | 11              | Elaboration et mise en œuvre d'un outil pédagogique sur la biodiversité forestière à destination des scolaires   | 1                  |            |      |      |      |      |      |
|                 | 12              | Assurer l'ancrage territoriale par le développement de conventions partenariales entre les acteurs du massif de Kaw  | 1                  |            |      |      |      |      |      |
|                 | 15              | Développement d'un outil numérique pour améliorer la visibilité de la réglementation sur le territoire avec géolocalisation hors couverture internet.  | 3                  |            |      |      |      |      |      |
|                 | 16              | Développement et intégration d'outils de communication et de sensibilisation sur la réglementation liée à la protection du patrimoine naturel dans les manifestations locales                                  | 1                  |            |      |      |      |      |      |
|                 | 17              | Développement d'une stratégie de contrôle sur le massif de Kaw et communication sur les opérations   | 2                  |            |      |      |      |      |      |
|                 | 18              | Création et édition de cartes papier claires et précises, accessibles gratuitement, sur la réglementation  | 3                  |            |      |      |      |      |      |
|                 | 24              | Intégration de la Certification de « Guide en milieu amazonien » dans une/des formation(s) en Guyane   | 1                  |            |      |      |      |      |      |
|                 | 26              | Création et édition d'une brochure touristique consacrée au massif de Kaw  | 2                  |            |      |      |      |      |      |

CARTE



# Cartographie des zones d'interventions



# FICHES ACTION



| Fiche n°0                                | ACTION TRANSVERSALE   |
|--|---|
| Titre :                                  | Assurer l'animation, le suivi et le porter à connaissance de la stratégie de territoire du massif de Kaw  |
| Niveau de priorité :                     | 1   |
| Description du contexte :                | <p>Cette stratégie de territoire est une démarche volontaire des pouvoirs publics visant à définir des orientations en matière de développement écotouristique et de protection des patrimoines culturels et naturels sur un secteur géographique précis. Un plan d'actions opérationnel facilite et met en avant des actions en faveur de ces orientations.</p> <p>L'association Trésor a été mandatée par la CTG, la DGTM et la Fondation Trésor pour animer un travail collaboratif et accompagner l'élaboration de cette stratégie de territoire. A l'issue de sa validation par la gouvernance établie, ce travail d'animation s'arrêtera. Sous réserve d'une appropriation forte des politiques locales et acteurs institutionnels, il semble pertinent de poursuivre l'animation initiée afin de suivre la mise en œuvre du plan d'actions, de continuer la coordination entre les différents acteurs impliqués et de faire connaître cette stratégie.</p>   |
| Description de l'action :                | <p>La Collectivité Territoriale de Guyane et les politiques locales pilotent la mise en œuvre de cette stratégie de territoire. Pour poursuivre l'animation menée et accompagner les collectivités, un animateur est désigné par ces dernières pour assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'action, continuer l'animation et la coordination entre les acteurs impliqués, mais également communiquer le document et les actions concrètes réalisées.</p> <p>En termes de suivi, la gouvernance établie pour l'élaboration de la stratégie peut servir de base pour en définir une nouvelle sous la présidence des collectivités. Ce comité se réunit au moins 2 fois par an avec pour missions de suivre et évaluer la réalisation des actions et des moyens financiers du plan d'actions ainsi que de définir les actions prioritaires à mettre en œuvre. L'animateur assurera le secrétariat de ce comité de pilotage. Une réunion annuelle du comité de pilotage sera organisée par l'animateur sur la base de la rédaction d'un bilan annuel des actions mises en œuvre.</p> <p>L'animateur aura également pour mission de poursuivre l'animation et la coordination entre les acteurs pour favoriser la mise en œuvre des actions et recueillir les difficultés rencontrées. Un appui technique serait envisagé pour accompagner les structures dans la mise en œuvre de leurs actions et/ou la mise en œuvre d'un projet.</p> <p>Enfin, l'animateur réalisera du porter à connaissance afin de communiquer sur la stratégie et sa mise en œuvre. La diffusion et la mise à disposition des documents seront nécessaires. Parmi les outils de communication, il est proposé la réalisation d'une note de synthèse annuelle faisant état des actions menées.</p> |
| Pilotage :                               | CTG/Mairies de Roura et de Régina   |
| Coût :                                   | 35 000 €/an   |
| Echéance /Calendrier :                   | Dès la validation de la stratégie et durant toute la période de la stratégie  |
| Partenaires financiers :                 | CTG/Mairies   |
| Partenaires techniques :                 | CACL, CCEG, Comité du tourisme, OTCL, DGTM, PNRG, RNNKR, RNRT, ONF, Fondation Trésor  |
| Résultats attendus                       | - Accompagner la mise en œuvre du plan d'action   |
|  | - Poursuivre la coordination des acteurs impliqués  |
|  | - Communiquer et diffuser sur les actions réalisées en mettant en avant les structures impliquées   |
| Indicateurs de suivi et de réalisation : | Nombre de réunions du COPIL/Nombre d'actions réalisées par an (actions lancées VS actions terminées) / Nombre de notes de synthèse annuelles ou bilans annuels diffusés   |

| FICHE n°1                                     | AXE 1 : LA PROTECTION DES PATRIMOINES CULTURELS   | OBJECTIF : 1.1 |
|---|---|----------------|
| <b>Titre :</b>                                | Amélioration de l'inventaire archéologique du massif de Kaw   |                |
| <b>Type d'action :</b>                        | Etudes  |                |
| <b>Niveau de priorité :</b>                   | 1   |                |
| <b>Description du contexte :</b>              | <p>Le massif de Kaw recèle un réel potentiel archéologique grâce à la présence de traces d'occupation amérindienne, de vestiges datant de l'époque coloniale ou encore des traces d'activités aurifères passées. Ces éléments sont constitutifs du patrimoine culturel matériel/immatériel riche et varié qui caractérise la montagne de Kaw. Cependant le diagnostic relève à ce jour un état des connaissances partielles du sujet et souligne le manque d'action concrète en faveur de la recherche et l'étude de ces sites. À cela s'ajoute le constat des pillages et dégradations matérielles par des personnes mal intentionnées et au fait de l'existence des vestiges sur la montagne.</p> <p>La préservation du patrimoine culturel, et par conséquent la préservation de ces héritages ancestraux, fait partie d'un des trois enjeux centraux de la stratégie de territoire. Il existe alors une réelle nécessité quant à l'amélioration de l'état actuel des connaissances afin d'envisager des actions concrètes en faveur de la protection et de la valorisation de ce patrimoine.</p> <p>La Direction de la Culture, Jeunesse et Sports (DCJS), pleinement impliquée dans les enjeux discutés, a saisi la nécessité de réaliser une telle étude et a donc engagé au mois de décembre une stagiaire en contrat d'alternance afin de produire un inventaire et une carte archéologique à l'échelle du massif de Kaw. Ce travail est en cours. Toujours dans le cadre de sa mission de stage, la stagiaire sera amenée à produire des fiches prescriptives pour discuter du cas de chaque site recensé (leur état, les possibilités et préconisations). En répondant à la problématique de la mise à jour des données archéologiques du massif de Kaw, ce travail s'inscrit parmi les actions concrètes prévues dans le cadre du plan d'action de la stratégie.</p> |                |
| <b>Description de l'action :</b>              | <p>L'objectif principal de la mission de l'alternante est de promouvoir un projet de valorisation archéologique au sein des réserves naturelles de Guyane. Son travail consiste dans un premier temps à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rassembler des documents bibliographiques en vue d'une création d'un dossier informatique et d'une base de données des sites et vestiges archéologiques.</li> <li>- Étudier les vestiges et sites présents sur le site des réserves (référencement), effectuer des visites et des états des lieux sur les sites en établissant un des suivis (évolution des dégradations, pillages, recouvrement par la nature).</li> <li>- Créer une carte récapitulative de la répartition des sites archéologiques et réaliser des fiches descriptives pour chaque vestige archéologique présent sur le territoire des réserves.</li> </ul> <p>Dans une seconde phase plus opérationnelle, l'alternante devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectuer un dossier pour chaque réserve comprenant des informations sur leur patrimoine archéologique respectif.</li> <li>- Créer une fiche protocole simple et participative sur le thème de la « découverte archéologique » à destination des agents des réserves, des prestataires et des scientifiques venant sur site afin d'assurer un contrôle et une surveillance régulière.</li> <li>- Créer et effectuer une formation de prévention et de sensibilisation archéologique aux agents des réserves naturelles de Guyane.</li> </ul>   |                |
| <b>Pilotage :</b>                             | Direction Culture, Jeunesse et Sports de l'Etat   |                |
| <b>Coût/Postes de dépenses :</b>              | Un contrat d'alternance pour l'étude préalable.   |                |
| <b>Echéance/Calendrier :</b>                  | Fin de mission : Septembre 2021   |                |
| <b>Partenaires financiers :</b>               | Aucun   |                |
| <b>Partenaires techniques :</b>               | Université de Guyane/réserves naturelles.   |                |
| <b>Résultats attendus :</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un inventaire actualisé des vestiges et traces archéologiques existant sur le massif de Kaw.</li> <li>- Production des documents qualitatifs qui serviront d'outils d'aides à la décision.</li> <li>- Favoriser la production scientifique des connaissances de l'archéologie du territoire</li> <li>- Permettre l'accès à des données complètes et récentes concernant les sites, vestiges et traces archéologiques du massif de Kaw.</li> <li>- Favoriser la mise en valeur du patrimoine culturel et historique sur le massif de Kaw aujourd'hui très effacé en comparaison des patrimoines naturels.</li> </ul>  |                |
| <b>Bénéficiaires de l'action :</b>            | Scientifiques/ gestionnaires d'espaces protégés/ réserves naturelles.   |                |
| <b>Indicateurs de suivi et de réalisation</b> | Production des documents (cartographie actualisée, dossier par réserve, fiches protocoles) / Nombres d'actions opérationnelles.   |                |

| FICHE n°2                                       | AXE 1 : LA PROTECTION DES PATRIMOINES CULTURELS  | OBJECTIF : 1.1 |
|---|--|----------------|
| <b>Titre :</b>                                  | Réalisation d'un inventaire du patrimoine culturel du massif de Kaw et édition d'une brochure « Parcours du patrimoine » consacrée à ce territoire   |                |
| <b>Type d'action :</b>                          | Etudes   |                |
| <b>Niveau de priorité :</b>                     | 2  |                |
| <b>Description du contexte :</b>                | <p>Le bourg de Roura et le village de Kaw sont reliés par la route départementale 6 et constituent, avec le village Favard, un bassin de vie sociale et culturelle diversifiée. Les recherches archéologiques effectuées sur le massif ont permis de mettre à jour de nombreux vestiges des époques amérindienne et coloniale.</p> <p>Les études de l'inventaire général réalisées ou en cours fournissent de premiers éléments documentaires utiles à cette nouvelle opération, dont la route départementale 6 sera l'épine dorsale.</p>  |                |
| <b>Description de l'action :</b>                | <p>L'opération d'inventaire général du patrimoine culturel sera définie par un cahier des clauses scientifiques et techniques, faisant le point scientifique sur la connaissance de l'aire d'étude et délimitant les contours de la recherche et de la diffusion des connaissances.</p> <p>Le recensement et l'analyse des éléments patrimoniaux in situ et par les ressources documentaires couvrent la chronologie la plus large depuis les roches gravées amérindiennes aux aménagements contemporains. Ils concernent tous types de patrimoine (architectures, objets mobiliers, savoir-faire). Un accent sera mis sur la collecte de mémoire orale et la connaissance populaire des lieux et des savoir-faire.</p> <p>Après l'élaboration de dossiers documentaires, conformes à la méthodologie de l'inventaire, plusieurs outils de diffusion pourront être envisagés, dont un guide de visite dans la collection nationale « Parcours du Patrimoine ».</p> <p>Réalisés par le Service de l'Inventaire général du patrimoine culturel de la Collectivité Territoriale de Guyane, les Parcours du Patrimoine sont conçus comme des guides pratiques consacrés à l'histoire et à la richesse patrimoniale d'un territoire. Enrichis d'une carte dépliant et d'illustrations issues de documents d'archives, plusieurs brochures ont déjà été publiées en Guyane, notamment pour le site de la Mana, sur les fortifications de l'île de Cayenne et sur le bagne des Annamites.</p> |                |
| <b>Pilotage :</b>                               | Collectivité Territoriale de Guyane (CTG)/ Direction Musées et Patrimoine  |                |
| <b>Coût/Postes de dépenses :</b>                | L'opération est coordonnée par la CTG, qui assumera en tout ou partie le coût de l'étude.  |                |
| <b>Echéance /Calendrier :</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation du cahier des clauses scientifiques et techniques : 2021</li> <li>- Recensement documentaire et sur le terrain : 2022</li> <li>- Édition d'une brochure « Parcours du Patrimoine » : 2023</li> </ul>  |                |
| <b>Partenaires financiers :</b>                 | Le cahier des clauses scientifiques et techniques posera les bases des partenariats.   |                |
| <b>Partenaires techniques :</b>                 | <p>Direction Culture, Sports et Jeunesse de l'Etat : services Archéologie, Monuments historiques</p> <p>Communes de Régina et de Roura/Écomusée municipale d'Approuague-Kaw/Communauté d'Agglomération du Centre Littoral/Parc naturel régional de Guyane/Réserves naturelles/Acteurs culturels locaux/Opérateurs touristiques</p>   |                |
| <b>Résultats attendus :</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Établir un outil de connaissance scientifique sur le patrimoine du territoire.</li> <li>- Faire participer la population et les acteurs locaux à la réalisation de l'inventaire.</li> <li>- Diffuser les connaissances sur ce patrimoine auprès des habitants.</li> <li>- Développer de nouveaux contenus et outils favorisant le tourisme culturel.</li> </ul>   |                |
| <b>Bénéficiaires de l'action :</b>              | Habitants et usagers des communes de Roura et de Régina/Grand public (touristes et visiteurs) /Public scolaire.  |                |
| <b>Indicateurs de suivi et de réalisation :</b> | Rédaction d'un cahier des clauses scientifiques et techniques/Nombre de photographies/Nombre de dossiers documentaires/Nombre d'entretiens de collecte de mémoire orale/Nombre d'interventions de restitution auprès des publics du territoire/Édition d'un « Parcours du Patrimoine » /Réalisation d'une exposition itinérante.   |                |

| FICHE n°3                                       | AXE 1 : LA PROTECTION DES PATRIMOINES CULTURELS   | OBJECTIF : 1.1 |
|---|---|----------------|
| <b>Titre :</b>                                  | Inscription de l'église du bourg de Roura au titre des Monuments Historiques  |                |
| <b>Type d'action :</b>                          | Etudes  |                |
| <b>Niveau de priorité :</b>                     | 2   |                |
| <b>Description du contexte :</b>                | <p>Plusieurs sites du massif de Kaw forment aujourd'hui l'héritage historique, culturel et architectural de la période coloniale. Depuis 1982, le vieux bourg de Roura (constitué de plusieurs maisons dont celle du PNRG, l'actuelle médiathèque, le presbytère et l'église) est inscrit à l'Inventaire des sites et monuments naturels (articles L. 341-1 et suivants du Code de l'Environnement et R. 421-38-5 du Code de l'Urbanisme). Inscrite dans la Loi du 2 mai 1930, cette mesure de protection vise à offrir une reconnaissance de la valeur patrimoniale de sites et monuments naturels aussi divers que des éléments ponctuels (arbres, cascades...), des villages et centres bâtis, ou de vastes ensembles paysagers, présentant un intérêt en raison de leur caractère artistique, historique, scientifique, légendaire, ou pittoresque en leur donnant un statut légal.</p> <p>Parmi cet ensemble figure l'église Saint-Dominique de Roura, achevée en 1847. Une opération récente de rénovation des façades lui a valu le soutien de la Fondation du Patrimoine (souscription publique). En raison de son intérêt historique, architectural et paysager, et de la multiplication des constructions neuves au niveau du bourg, sa protection juridique mérite d'être renforcée.</p> |                |
| <b>Description de l'action :</b>                | Cette action vise à engager la procédure de protection de l'église Saint-Dominique de Roura en vue de son inscription sur la liste des Monuments Historiques.   |                |
| <b>Pilotage :</b>                               | Direction Culture, Jeunesse et Sports de l'Etat   |                |
| <b>Coût/Postes de dépenses :</b>                | Procédure administrative : aucun coût à prévoir   |                |
| <b>Echéance/Calendrier :</b>                    | <p>Examen de la demande en délégation permanente : décembre 2021</p> <p>Si recommandation favorable de la délégation permanente : examen de la demande à une prochaine commission régionale du patrimoine et de l'architecture en 2022.</p>   |                |
| <b>Partenaires financiers :</b>                 | Aucun   |                |
| <b>Partenaires techniques :</b>                 | Commune de Roura/Collectivité Territoriale de Guyane : direction Musées et Patrimoine   |                |
| <b>Résultats attendus :</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconnaître, au niveau territorial, un élément structurant du patrimoine architectural du bourg.</li> <li>- Préserver une qualité architecturale aux abords de l'église.</li> <li>- Assurer une source de financement en cas de travaux de réhabilitation.</li> </ul>  |                |
| <b>Bénéficiaires de l'action :</b>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune de Roura, propriétaire de l'édifice.</li> <li>- Habitants et visiteurs du bourg.</li> <li>- Opérateurs touristiques du territoire.</li> </ul>  |                |
| <b>Indicateurs de suivi et de réalisation :</b> | Nombre de réunions de la commission/Inscription au titre des Monuments historiques.   |                |

| FICHE n°4                                       | AXE 1 : LA PROTECTION DES PATRIMOINES CULTURELS  | OBJECTIF : 1.1 |
|---|--|----------------|
| <b>Titre :</b>                                  | Inscription ou classement de l'Habitation La Caroline aux Monuments Historiques  |                |
| <b>Type d'action :</b>                          | Etudes   |                |
| <b>Niveau de priorité :</b>                     | 2  |                |
| <b>Description du contexte :</b>                | <p>L'habitation la Caroline est le seul vestige de l'époque colonial bénéficiant d'une véritable visibilité grâce aux prestations des associations Walyku et Franky Eco verte qui proposent des visites officielles sur site. Par causalité, ces associations entretiennent le site de manière sporadique.</p> <p>Cependant, la relative accessibilité et l'exposition touristique du site conduisent inexorablement à sa fragilisation, car en dépit de sa notoriété, la Caroline ne fait l'objet d'aucun statut de protection ou de valorisation à ce jour. L'habitation est alors sujette aux pillages et à la dégradation matérielle.</p> <p>L'enjeu fondamental de la stratégie étant de trouver un équilibre entre la visibilité, la valorisation et la protection des sites et objets du patrimoine culturel, il est alors nécessaire d'envisager, dans ce cadre-là, un statut de conservation pour la Caroline. De surcroît, le site est tout désigné pour bénéficier d'un nouveau statut car il a déjà fait l'objet d'un certain nombre de recherches. Il existe alors de la matière pour monter un dossier d'inscription ou de classement. Cette action permettrait de débloquer des fonds auprès des Monuments Historiques pour financer l'entretien et la valorisation du site de manière pérenne avec pour objectif de concilier sa conservation et sa valorisation.</p>  |                |
| <b>Description de l'action :</b>                | <p>La demande de protection de l'habitation la Caroline a été faite par les services de l'État eux-mêmes (auto-saisine). C'est le service de l'archéologie de la DCJS qui va monter le dossier en collaboration avec le service des monuments historiques.</p> <p>Il s'ensuivra l'émission d'un avis sur l'intérêt patrimonial de la demande, puis l'élaboration d'un dossier historique qui devra passer en commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA). La commission soumettra un avis consultatif au préfet de région pour une prise de décision. Cette procédure peut aboutir soit à un refus de la demande de protection, soit à l'émission d'un arrêté d'inscription au titre des monuments historiques ou soit à la transmission du dossier à l'administration centrale pour une proposition de classement (en cas de vœu de classement de la CRPA). Si la demande de protection de la Caroline aboutit à une inscription ou à un classement aux monuments historiques, il sera alors possible de débloquer des fonds afin de déléguer l'entretien et la valorisation du site à une structure (mairie, PNRG, opérateur touristique ou association) via un contrat partenarial.</p> <p>Le cas de la Caroline pourrait également servir d'exemple en matière d'application de mesures de protection et de valorisation pour les autres objets du patrimoine culturel présents sur le massif de Kaw ou d'ailleurs. Grâce à cela, pourrait naître l'opportunité d'élargir l'offre de tourisme culturel autour de sites du même acabit et contribuer par la même occasion à la sensibilisation et à la transmission des connaissances autour de leur histoire.</p> |                |
| <b>Pilotage :</b>                               | Direction Culture, Jeunesse et Sports de l'Etat  |                |
| <b>Coût/Postes de dépenses :</b>                | Procédure administrative : aucun coût à prévoir.   |                |
| <b>Echéance/Calendrier :</b>                    | Passage en commission prévu fin 2021, début 2022.  |                |
| <b>Partenaires financiers :</b>                 | Service des Monuments Historiques (DCJS)   |                |
| <b>Partenaires techniques :</b>                 | Parc Naturel Régional de Guyane, Walyku, Franky Eco Verte  |                |
| <b>Résultats attendus :</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vestige protégé par son inscription ou classement aux Monuments Historiques</li> <li>- Site officiellement entretenu grâce aux fonds débloqués pour financer sa conservation et sa valorisation par un partenaire.</li> </ul>   |                |
| <b>Bénéficiaires de l'action :</b>              | Prestateurs touristiques/Touristes/Gestionnaires de territoire   |                |
| <b>Indicateurs de suivi et de réalisation :</b> | Nombre de réunions de la commission/Inscription ou classement au titre des Monuments historiques/Contrat partenarial pour l'entretien et la valorisation du site.  |                |

| FICHE n°5                                       | AXE 1 : LA PROTECTION DES PATRIMOINES CULTURELS   | OBJECTIF : 1.2 |
|---|---|----------------|
| <b>Titre :</b>                                  | <b>Valorisation et soutien des activités de l'association « Rou-ga-es » œuvrant à la conservation et à la sensibilisation aux patrimoines culturels matériels et culinaires et au folklore rouranais et guyanais.</b>   |                |
| <b>Type d'action :</b>                          | Sensibilisation   |                |
| <b>Niveau de priorité :</b>                     | 1   |                |
| <b>Description du contexte :</b>                | L'association Rou-ga-es existe depuis 1997. Dotée d'un local (situé à côté du marché) prêté par la mairie, l'association expose des objets et des ustensiles anciens, possède des costumes traditionnels et des instruments de musique. Le local est ouvert au public tous les samedis, de 10h à 14h (entrée gratuite). Elle organise des animations et des représentations autour de la cuisine traditionnelle, de la danse et de la musique à l'occasion des événements locaux et des fêtes organisées sur la commune et aux alentours. Cette activité participe à la valorisation, à la promotion et à la conservation des patrimoines culturels matériels et immatériels. Pendant ce quart de siècle, l'association a été portée par une poignée de bénévoles sous la houlette de Gisèle Robin qui s'est particulièrement investie. Aujourd'hui, l'investissement des bénévoles s'essouffle et la présidence souhaite passer progressivement la main. L'association a besoin d'une visibilité plus grande pour susciter des vocations et des implications pour sa gestion à venir.  |                |
| <b>Description de l'action :</b>                | Plusieurs mesures concrètes vont avoir pour objectif de valoriser et soutenir les activités de l'association Rou-ga-es. Ces mesures sont les suivantes :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche et mobilisation de nouveaux adhérents via une campagne d'information sur la commune, soutenue par la mairie : création d'une affiche A4 installée sur des panneaux d'information de la commune.</li> <li>- Mobilisation, par la mairie de Roura, de l'association lors d'événements (fêtes communales, fêtes de Pâques, commémoration de l'abolition de l'esclavage, carnaval, etc.) pour l'animation.</li> <li>- Mobilisation de jeunes habitants de la commune pour participer ponctuellement à l'organisation logistique et à l'animation assurée par l'association Rou-ga-es dans le cadre des événements pour lesquels cette dernière est sollicitée.</li> <li>- Dans le cadre de l'ouverture de la petite salle d'exposition tous les samedis : mise en place d'un calendrier de permanence entre les bénévoles de l'association.</li> <li>- Mise en valeur de l'association dans la brochure touristique qui va être consacrée au massif de Kaw (F.A 26), ainsi que sur les grands panneaux d'informations installés aux points-clés du territoire (F.A 25).</li> </ul> |                |
| <b>Pilotage :</b>                               | Association Rou-ga-es et Mairie de Roura.   |                |
| <b>Coût/Postes de dépenses :</b>                | Coût dépendant des mobilisations de l'association par la mairie.  |                |
| <b>Echéance/Calendrier :</b>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Campagne de mobilisation de nouveaux adhérents : juillet à septembre 2021.</li> <li>- Mobilisation de l'association par la mairie pour des événements locaux : dès juillet 2021.</li> <li>- Mise en place d'un calendrier de permanences pour les ouvertures au public du samedi matin : à partir de septembre 2021.</li> </ul>  |                |
| <b>Partenaires financiers :</b>                 | Mairie de Roura   |                |
| <b>Partenaires techniques :</b>                 | Mairie de Roura/DCJS  |                |
| <b>Résultats attendus :</b>                     | <p>Cette action ambitionne d'atteindre plusieurs résultats dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir et développer les animations culturelles, historiques et festives organisées sur la commune, pour que cette dernière conserve une attractivité forte pour les résidents actuels et les nouveaux habitants.</li> <li>- Favoriser l'implication des jeunes habitants dans la vie de la commune.</li> <li>- Permettre la survie de l'association Rou-ga-es.</li> <li>- Retour des événements autrefois animés (au moins en partie) par l'association Rou-ga-es sur la commune.</li> <li>- Engagement de nouveaux bénévoles d'ici la rentrée de septembre 2021, au sein de l'association.</li> <li>- Pérennisation de l'ouverture au public tous les samedis de 10h à 14h.</li> <li>- Favoriser l'entretien du local d'exposition et la conservation des objets exposés : nettoyage, entretien des étagères et du grillage de protection, ainsi que des objets et vêtements qui constituent les collections.</li> </ul>  |                |
| <b>Bénéficiaires de l'action :</b>              | Association Rou-ga-es/Habitants de la commune de Roura/Touristes et visiteurs extérieurs.   |                |
| <b>Indicateurs de suivi et de réalisation :</b> | Réalisation de la campagne de mobilisation de nouveaux bénévoles/Nombre de nouveaux adhérents annuels/ Rédaction du planning de permanence pour l'ouverture au public du samedi/Nombre de visiteurs accueillis chaque mois\année dans le local de l'association. Nombre d'animations organisées par l'association Rou-ga-es par mois\ année.  |                |

| FICHE n°6                                | AXE 1 : LA PROTECTION DES PATRIMOINES CULTURELS   | OBJECTIF : 1.2 |
|--|---|----------------|
| Titre :                                  | Organisation d'animations thématiques sur le patrimoine culturel à destination des jeunes habitants de Roura  |                |
| Type d'action :                          | Sensibilisation   |                |
| Niveau de priorité :                     | 2   |                |
| Description du contexte :                | <p>Jusqu'à aujourd'hui, malgré la présence d'associations actives dans ce domaine sur la commune, peu d'animations étaient organisées autour de la culture à destination des jeunes habitants de Roura.</p> <p>En juin 2019, l'association Oyama (pour Oyack-Mayouri) est créée en partie pour répondre à ce manque, et plus globalement, dans le but de développer des activités à caractère éducatif, culturel et sportif, favoriser l'insertion sociale, et mettre en place des formations et des actions de prévention sociale et de santé.</p> <p>Rapidement, l'association s'est rapprochée du Centre socio-culturel de Roura et les deux structures ont imaginé un projet commun.</p> <p>Grâce à un travail d'enquête auprès de la population, l'association Oyama a pu se saisir des attentes et des doléances des Rouranais. C'est dans ce contexte que l'absence d'animations et d'activités culturelles a été soulignée, constat qui a pu être confirmé dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de territoire du massif de Kaw.</p> <p>Depuis, l'association Oyama a obtenu un agrément de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Guyane pour une durée de cinq ans. Son programme d'activités et ses projets ont également reçu l'approbation de la Mairie de Roura.</p> <p>C'est dans ce contexte que l'association Oyama et le centre socio-culturel de la commune prévoient, pour l'année 2021-2022, des animations autour des patrimoines culturels au travers d'un objectif plus large : celui de favoriser l'implication parentale dans des activités extra-scolaires</p> |                |
| Description de l'action :                | <p>L'association Oyama, en partenariat avec le centre socio-culturel de Roura, prévoit d'organiser des temps d'animations et d'activités à profit des jeunes habitants de Roura.</p> <p>Il s'agit, pendant les temps extrascolaires (les mercredis de 9h à 12h et de 15h à 18h, pendant les petites et grandes vacances, ainsi que trois samedis par an), de la mise en place du programme "Ti Moun Faire Ensemble". Ce dernier prévoit - entre autres - l'organisation d'activités culturelles, encadrées à la fois par un animateur professionnel et par des associations locales. Elles sont adaptées aux différentes tranches d'âges des enfants et des jeunes Rouranais, et favorisent l'implication active des parents. Ces activités pouvant prendre la forme d'ateliers thématiques dans le domaine de la culture, ont pour but d'éduquer, transmettre et sensibiliser à la richesse patrimoniale du territoire.</p>  |                |
| Pilotage :                               | Centre socio-culturel de Roura et Association Oyama   |                |
| Coût/Postes de dépenses :                | Pour l'ensemble des animations et activités prévues dans le programme "Ti Moun Faire Ensemble", les dépenses sont évaluées à 26 155 €.  |                |
| Echéance /Calendrier :                   | Début des animations : septembre 2021 puis à pérenniser annuellement  |                |
| Partenaires financiers :                 | CAF de Guyane : financement à 70% (embauche d'une personne, puis projet d'une nouvelle embauche) ; financements accordés sur la base d'un appel à projet lancé par la CAF de Guyane. Agrément pour 5 ans/Mairie de Roura : financement à 30%  |                |
| Partenaires techniques :                 | Médiathèque de Roura/Trench mental art/Association Rou-ga-es/Ludothèque associative "Jouer Grandir Partager" de Roura/Association Trésor et RNRT/Parc Naturel Régional de Guyane et RNNKR/Canopée des Sciences.   |                |
| Résultats attendus :                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transmettre, sensibiliser et éduquer les jeunes de Roura et les familles de la commune à la richesse patrimoniale de leur territoire.</li> <li>- Mettre en valeur les associations locales qui œuvrent à la protection et à la diffusion des patrimoines culturels locaux.</li> <li>- Favoriser l'implication des jeunes de Roura et de leurs familles aux actions de ces structures associatives locales.</li> <li>- Amener les enfants à prendre du plaisir et à s'épanouir dans des activités culturelles et artistiques.</li> <li>- Favoriser la participation progressive des parents en proposant des moments de partage festifs et en veillant à la mixité culturelle des « encadrants animateurs »</li> <li>- Valoriser la place du parent dans l'éducation de son enfant.</li> </ul>  |                |
| Bénéficiaires de l'action :              | Jeunes habitants de Roura, de 3 à 15 ans/Parents et familles de la commune.   |                |
| Indicateurs de suivi et de réalisation : | Nombre d'enfants inscrits et/ou ayant participé aux animations/Nombre de familles ayant participé aux animations/Nombre d'associations ayant contribué aux animations/Adéquation entre les attentes formulées par les usagers et leurs retours sur l'offre d'activités.   |                |

|   |   |                       |
|---|---|-----------------------|
| <b>FICHE n°7</b>                                | <b>AXE 1 : LA PROTECTION DES PATRIMOINES CULTURELS</b>  | <b>OBJECTIF : 1.2</b> |
| <b>Titre :</b>                                  | <b>Amélioration de la visibilité des guides spécialistes du patrimoine culturel sur le massif de Kaw</b>  |                       |
| <b>Type d'action :</b>                          | Sensibilisation   |                       |
| <b>Niveau de priorité :</b>                     | 2   |                       |
| <b>Description du contexte :</b>                | <p>Le patrimoine culturel du massif de Kaw ne bénéficie ni de la même visibilité, ni de la même notoriété que la biodiversité et les paysages naturels. Aussi, les offres d'activités touristiques et de loisirs sont majoritairement tournées vers la découverte de la faune et de la flore ou l'expérience en lien avec la nature. La richesse du patrimoine historique et culturel du territoire est, en comparaison, moins mise en valeur, malgré des atouts notables et la présence de sites reconnus pour leur valeur.</p> <p>La Compagnie des Guides de Guyane (CGG), par le biais de son site internet, offre une visibilité notable aux professionnels du guidage sur le territoire, répertorie leurs activités et favorise la mise en relation avec les visiteurs. D'ailleurs, deux professionnels sont notamment reconnus pour leurs compétences et leurs expériences dans ce domaine de la découverte culturelle : Gwenaëlle Quist et Jean-Marie PrévotEAU.</p>   |                       |
| <b>Description de l'action :</b>                | <p>Il s'agit de mettre en valeur l'offre de guidage dans le domaine des patrimoines culturels sur le massif de Kaw. Cette valorisation passe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La création d'une rubrique "Culture" dans l'onglet "Prestations" proposé sur le site internet de la CGG</li> <li>- La mise en valeur des guides du patrimoine culturel dans la nouvelle brochure consacrée au massif de Kaw (FA 26)</li> <li>- La mise en valeur des guides du patrimoine culturel sur les nouveaux panneaux d'information installés à la sortie du bourg de Roura, à l'embranchement RD6-Fourgassier et au débarcadère de Kaw (FA 25).</li> </ul>  |                       |
| <b>Pilotage :</b>                               | Compagnie des Guides de Guyane (CGG)  |                       |
| <b>Coût/Postes de dépenses :</b>                | Aucun coût effectif.  |                       |
| <b>Echéance / Calendrier :</b>                  | 2021-2026   |                       |
| <b>Partenaires financiers :</b>                 | Gestion interne de l'association.   |                       |
| <b>Partenaires techniques :</b>                 | Comité du Tourisme de Guyane/OTCL   |                       |
| <b>Résultats attendus :</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser le patrimoine culturel du massif et sa diversité, qu'il s'agisse du patrimoine matériel ou immatériel (vestiges historiques, monuments, architecture, artisanat et savoir-faire, événements et traditions, etc.).</li> <li>- Favoriser une plus grande visibilité du patrimoine culturel sur ce territoire d'abord réputé pour sa biodiversité et ses habitats naturels.</li> <li>- Transmettre et faire connaître le patrimoine culturel aux populations locales et aux visiteurs, dans le but d'encourager son entretien et sa protection.</li> <li>- Proposer une offre plus riche et visible de guidage autour de thématiques nouvelles, et répondre ainsi à la demande formulée par des visiteurs intéressés par d'autres domaines que la faune, la flore et les espaces naturels amazoniens.</li> <li>- Valoriser l'expertise des guides professionnels et encourager leur activité sur le massif, voire faire naître de nouvelles vocations à un niveau local.</li> </ul> |                       |
| <b>Bénéficiaires de l'action :</b>              | Guides professionnels/Visiteurs et touristes du massif de Kaw/Gestionnaires des réserves naturelles.  |                       |
| <b>Indicateurs de suivi et de réalisation :</b> | Création de la nouvelle rubrique consacrée aux guides spécialistes des patrimoines culturels, sur le site internet de la CGG/Création de nouvelles offres de visites guidées sur des thèmes associés aux patrimoines culturels sur le massif/Évolution de l'activité des guides professionnels spécialistes des patrimoines culturels.  |                       |

| FICHE n°8                                       | AXE 2 : LA PROTECTION DES PATRIMOINES NATURELS   | OBJECTIF : 2.1 |
|---|--|----------------|
| <b>Titre :</b>                                  | Protection des corridors de la RD6 par la mise en place d'un outil réglementaire adapté  |                |
| <b>Type d'action :</b>                          | Etudes   |                |
| <b>Niveau de priorité :</b>                     | 2  |                |
| <b>Description du contexte :</b>                | <p>La Montagne de Kaw est accessible par la Route Départementale 6 (RD6) qui traverse les espaces naturels protégés du massif de part en part. Au cours de ces dernières années, l'aménagement et l'entretien de cette route, assurés par la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), a fait l'objet de plusieurs réunions avec les parties prenantes du secteur. Un projet de réaménagement de la RD6 est envisagé par la CTG avec pour objectifs d'assurer la sécurité des usagers, desservir et mettre en valeur les sites écotouristiques de la zone par une signalétique adaptée et prendre en compte les enjeux liés à la biodiversité et les paysages dans cet aménagement.</p> <p>Parmi les enjeux écologiques pré-identifiés, les corridors forestiers permettent d'améliorer la connectivité des habitats, de diminuer l'impact des routes sur un certain nombre d'espèces. Par ailleurs, ces corridors ont un attrait paysager indéniable et unique sur le territoire guyanais. Face à ces constats, l'association Trésor porte une étude relative à la prise en compte de la biodiversité et des paysages dans le cadre de l'aménagement et de l'entretien de la RD6. Cette étude a pour objectifs de cartographier et caractériser les enjeux écologiques et paysagers et de proposer des préconisations environnementales afin de maintenir ou de restaurer les continuités écologiques en vue de l'aménagement et de l'entretien de la RD6 selon la séquence Eviter-Réduire-Compenser.</p>  |                |
| <b>Description de l'action :</b>                | <p>A l'issue de l'étude menée par l'association Trésor, des préconisations environnementales seront proposées notamment à la Collectivité Territoriale de Guyane afin de maintenir ou de restaurer les continuités écologiques dans le cadre de l'aménagement et de l'entretien de la RD6. La séquence Eviter-Réduire-Compenser est une démarche d'action préventive et de correction des risques d'atteintes à l'environnement et fait partie intégrante de très nombreux processus d'aide à la décision au regard de la prise en compte de l'environnement. En complément des mesures d'évitement, de réduction et de compensation, des mesures d'accompagnement peuvent être émises par les porteurs de projets. Parmi celles-ci, la mise en place d'un arrêté de protection de biotope ou d'habitat naturel relève des pouvoirs de l'État et peuvent être proposés pour améliorer l'efficacité ou donner des garanties supplémentaires de succès environnemental aux mesures compensatoires émises.</p> <p>Les arrêtés préfectoraux de protection habitats naturels (APPHN) visent à protéger spécifiquement des habitats naturels en tant que tels, indépendamment de la présence d'espèces protégées via des mesures réglementaires. Ils permettent ainsi d'assurer une protection efficace de certains milieux rares qui jusqu'à présent ne bénéficient pas d'un outil législatif adapté.</p> <p>Ce type d'arrêté est instauré par le préfet de département et est constitué d'un règlement et d'une carte qui matérialise le périmètre à l'intérieur duquel les mesures du règlement s'appliquent.</p> |                |
| <b>Pilotage :</b>                               | Préfecture/Direction Générale des Territoires et de la Mer (DGTM)  |                |
| <b>Coût/Postes de dépenses :</b>                | Procédure administrative : aucun coût à prévoir.   |                |
| <b>Echéance /Calendrier :</b>                   | 2022/2026  |                |
| <b>Partenaires financiers :</b>                 | Aucun  |                |
| <b>Partenaires techniques :</b>                 | Réserves naturelles/ Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN)/ Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)/Communes de Roura et Régina/Office National des Forêts (ONF)/(CDL)   |                |
| <b>Résultats attendus :</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien d'un paysage unique en Guyane et garantir l'attrait touristique du secteur.</li> <li>- Préserver les continuités écologiques et la biodiversité par un outil adapté.</li> <li>- Offrir un cadre exceptionnel pour l'observation de la diversité faunistique et floristique.</li> </ul>   |                |
| <b>Bénéficiaires de l'action :</b>              | Gestionnaires d'espaces protégés/Structures écotouristiques/Usagers.   |                |
| <b>Indicateurs de suivi et de réalisation :</b> | Dossier argumenté/Nombre de réunions de consultation/Mise en place d'un outil adapté.  |                |

| FICHE n°9                                       | AXE 2 : LA PROTECTION DES PATRIMOINES NATURELS   | OBJECTIF : 2.1 |
|---|--|----------------|
| <b>Titre :</b>                                  | Mise en place d'une étude descriptive des pratiques de chasse sur le massif de Kaw   |                |
| <b>Type d'action :</b>                          | Etude  |                |
| <b>Niveau de priorité :</b>                     | 1  |                |
| <b>Description du contexte :</b>                | <p>La chasse est l'un des usages majeurs du massif de Kaw mais il est difficile d'en définir les contours. En effet, les pratiques de chasse sont diverses (traditionnelles, économiques, vivrières) et il n'existe pas de collectif représentatif de ce groupe d'utilisateurs sur le massif.</p> <p>Bien qu'autorisée et réglementée par arrêté préfectoral dans certains lieux (hors réserves), la chasse n'est pas toujours bien perçue sur ce territoire. La présence d'espaces protégés et l'existence d'une mosaïque réglementaire sur le massif entraînent indirectement de nombreuses « dérives » dans le comportement des chasseurs (braconnage, chasse dans les réserves, dans des lieux privés ou à proximité de zones touristiques).</p> <p>La cohabitation de la chasse avec les autres catégories d'utilisateurs, notamment le tourisme, est souvent décrite comme étant conflictuelle. La parole des opérateurs touristiques résultant des réunions concertées de la stratégie de territoire, catégorise la chasse comme « une gêne, une contrainte ou un frein » au développement du secteur écotouristique et à la préservation du patrimoine naturel. Il existe alors une nécessité quant à la compréhension des comportements et des pratiques de chasse sur le territoire afin de mieux appréhender cette activité et d'orienter des préconisations permettant de concilier les différents usages.</p> <p>Pour décrire et comprendre les pratiques de chasse en Guyane, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) mène déjà un travail d'enquêtes avec de nombreux chasseurs sur une grande partie du territoire grâce à un réseau de chasseurs enquêteurs recrutés localement.</p> <p>L'idée de cette fiche action consiste à adapter cette méthode d'enquête à l'échelle de la montagne de Kaw.</p> |                |
| <b>Description de l'action :</b>                | <p>Cette action consiste à recruter un chasseur local (de Roura ou du village Favard) en tant que médiateur. Il se rapprocherait des autres chasseurs du territoire dans le but d'identifier les différentes pratiques de chasse (type de gibier, zone, période, techniques, etc...) grâce à des enquêtes de terrain.</p> <p>Ces enquêtes de chasse reposent sur un questionnaire de données quantitatives et qualitatives renseignant les pratiques de chasse de façon neutre et chiffrée. Les données des chasseurs sont déclaratives et anonymes.</p> <p>Ces données permettent de pouvoir analyser les caractéristiques des sorties de chasse comme la durée des sorties, la proportion de sorties de jour et de nuit, la localisation globale des sorties, les modes de chasse, les moyens d'accès à la zone de chasse ou encore les tableaux de chasse.</p> <p>Cette action pourra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir les premières données permettant de porter un regard sur les activités cynégétiques de la montagne de Kaw.</li> <li>- Servir de base à une éventuelle recherche doctorale (CIFRE) pour un travail approfondi sur les enjeux de la cohabitation chasseurs-touristes sur le massif de Kaw.</li> </ul> <p>La finalité de ce travail consisterait à mieux connaître les pratiques de chasse et d'initier une concertation avec les organismes et structures en lien avec la préservation de la biodiversité et l'écotourisme afin de mener une réflexion concertée sur des solutions consensuelles permettant de résoudre les conflits d'usages.</p>   |                |
| <b>Pilotage :</b>                               | À définir  |                |
| <b>Coût/Postes de dépenses :</b>                | Coût du poste horaire vacation : 10,25 €/heure de vacation (SMIC). A moduler en fonction de la charge de travail.  |                |
| <b>Echéance /Calendrier :</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022 : mise en place des enquêtes chasse.</li> <li>- 2023/2026 : Recherche doctorale (thèse).</li> </ul>  |                |
| <b>Partenaires financiers :</b>                 | Direction Général des Territoires et de la Mer (DGTM)  |                |
| <b>Partenaires techniques :</b>                 | Réserve Naturelle Nationale Kaw Roura (RNNKR)/Réserve Naturelle Régionale Trésor (RNRT)/Office National des Forêts (ONF)   |                |
| <b>Résultats attendus :</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir un premier lien avec les utilisateurs chassant sur la montagne.</li> <li>- Connaître les pratiques de chasse et anticiper les comportements.</li> <li>- Produire un rapport sur les pratiques de chasse sur le massif de Kaw.</li> <li>- Adopter une stratégie en faveur de la gestion des conflits d'usages.</li> </ul>  |                |
| <b>Bénéficiaires de l'action :</b>              | Chasseurs/Touristes Opérateurs touristiques/Gestionnaires d'espaces protégés.  |                |
| <b>Indicateurs de suivi et de réalisation :</b> | Recrutement d'un médiateur/Nombre de chasseurs impliqués dans la démarche/Nombre d'enquêtes réalisées/Thèse réalisée.  |                |

| FICHE n°10                               | AXE 2 : LA PROTECTION DES PATRIMOINES NATURELS   | OBJECTIF : 2.2 |
|--|--|----------------|
| Titre :                                  | Favoriser l'accès aux lieux d'accueil du public en mesure de proposer des activités de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.   |                |
| Type d'action :                          | Sensibilisation  |                |
| Niveau de priorité :                     | 1  |                |
| Description du contexte :                | <p>Aujourd'hui, il existe peu de lieux d'accueil du public proposant des activités de sensibilisation et d'éducation à l'environnement sur le massif de Kaw. Les bâtiments disponibles sont le centre socio-culturel en face de la mairie de Roura, la maison du PNRG dans le vieux bourg de la commune, et la maison de la réserve Trésor, au PK 28 de la route de Kaw. Ces lieux ne sont ouverts et accueillent des visiteurs qu'à des moments très précis et souvent sur des jours et des horaires peu adaptés aux activités de loisirs. Cet accueil est principalement conditionné aux activités des structures occupants ces locaux (événementiels, actions EEDD...). A ce jour, il n'y a pas de permanence assurée permettant d'accueillir du public. Cette permanence est principalement contrainte par le manque de personnel dans les structures disposant des locaux mais également par la faible fréquentation qui ne nécessite pas de permanence.</p>  |                |
| Description de l'action :                | <p>Cette action consiste à élargir les jours et les plages horaires d'accès aux lieux d'accueil du public en mesure de proposer des activités autour des patrimoines culturels et naturels. Le second objectif est aussi de diversifier les activités de sensibilisation et d'éducation à l'environnement en mettant ces locaux à la disposition d'autres structures.</p> <p>Le centre socio-culturel de Roura projette d'accueillir des élèves de la commune sur des temps périscolaires (lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 16h à 18h), ainsi que des jeunes habitants de Roura et de leur famille les mercredis de 9h à 12h et de 15h à 18h et trois samedis par an, pendant les petites et grandes vacances. Les activités envisagées durant ces ouvertures ne sont pas encore définies, mais s'appuieront sur des structures du secteur.</p> <p>L'association Trésor assurera une permanence dans la maison de la réserve un samedi par mois en dehors des activités organisées afin de mesurer la nécessité d'un accueil plus fréquent. L'association Trésor prévoit également la mise à disposition de la maison de la réserve à d'autres structures qui souhaitent réaliser des animations ou événements ponctuels. Cette mise à disposition sera cadrée par une convention partenariale entre la structure et la réserve Trésor.</p> <p>La réserve de Kaw étudie la possibilité de mettre en place une permanence hebdomadaire à la maison du PNRG sous réserve d'un accord (convention) avec la Mairie de Roura.</p> <p>Enfin, il a proposé de mettre en place des supports de communication au sein de ces lieux d'accueil et/ou une exposition itinérante qui serait mutualisée lors de la tenue d'événementiel. Le contenu et le format reste à définir.</p> |                |
| Pilotage :                               | Centre socio-culturel de Roura et association Oyama/Réserve Naturelle Nationale Kaw Roura (RNNKR)/Association Trésor/Réserve Naturelle Régionale Trésor (RNRT).  |                |
| Coût/Postes de dépenses :                | Coût des supports de communication mutualisés.   |                |
| Echéance /Calendrier :                   | A partir de septembre 2021 et action annualisée  |                |
| Partenaires financiers :                 | Mairie de Roura/Réserve naturelle  |                |
| Partenaires techniques :                 | Mairie de Roura/Parc Naturel Régional de Guyane (PNRG)/Office du Tourisme du Centre Littoral (OTCL).   |                |
| Résultats attendus :                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre un contact plus régulier entre les gestionnaires d'espaces protégés et le public afin de favoriser la sensibilisation pour une meilleure compréhension des enjeux de protection de la biodiversité et du rôle des espaces protégés.</li> <li>- Enrichir les opportunités de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.</li> <li>- Favoriser l'implication et l'appropriation des populations locales aux enjeux liés aux patrimoines naturels.</li> <li>- Développer les partenariats et assurer un ancrage territorial des activités de conservation liées aux patrimoines naturels.</li> </ul>   |                |
| Bénéficiaires de l'action :              | Scolaires de la commune de Roura et de Régina en particulier et les habitants de ces deux communes/Visiteurs et touristes/Structures proposant des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.  |                |
| Indicateurs de suivi et de réalisation : | Nombre de permanence assurée/Nombre de convention par structure (convention qui font état de l'utilisation des lieux d'accueil) /Nombre d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement assurées dans ces lieux d'accueil en dehors des actions portées par les structures gestionnaires de ces lieux/Production des supports de communication.  |                |

| FICHE n°11                               | AXE 2 : LA PROTECTION DES PATRIMOINES NATURELS  | OBJECTIF : 2.2 |
|--|---|----------------|
| Titre :                                  | Elaboration et mise en œuvre d'un outil pédagogique sur la biodiversité forestière à destination des scolaires  |                |
| Type d'action :                          | Sensibilisation   |                |
| Niveau de priorité :                     | 1   |                |
| Description du contexte :                | <p>La préservation des patrimoines naturels passe notamment par l'éducation à l'environnement des plus jeunes. Il s'agit d'éduquer et de responsabiliser les adultes de demain à la sauvegarde et valorisation de notre biodiversité. Des activités de sensibilisation et d'éducation à l'environnement sont déjà proposées par les associations locales et les gestionnaires des réserves. Lors des réunions de concertation relative à l'élaboration de la stratégie, l'investissement de ces acteurs a été qualifié d'atout à pérenniser et sur lequel s'appuyer afin d'élargir les actions de sensibilisation des jeunes publics.</p> <p>Au sein des acteurs de l'EEDD locaux, l'importance de privilégier des séquences pédagogiques longues à destination des scolaires plutôt que d'enchaîner les animations ponctuelles (sans impact réel sur la prise de conscience des enfants) est régulièrement soulignée.</p> <p>S'inscrivant dans cette démarche, l'association Trésor porte un projet de livret pédagogique sur le thème de la biodiversité forestière à destination des scolaires (cycle 2 et 3). L'objectif de ce livret est d'obtenir un kit pédagogique clé en main pour permettre aux enseignants, animateurs et éducateurs de proposer aux enfants des séquences pédagogiques autour de la biodiversité dans les espaces naturels protégés. A l'issue de ce travail, une période « test » est programmée avec des classes afin d'évaluer et promouvoir l'outil.</p>  |                |
| Description de l'action :                | <p>L'objectif principal de cette action de sensibilisation et d'éducation à l'environnement est la responsabilisation des scolaires pour limiter l'érosion de la biodiversité en Guyane. A seulement 50 km de l'île de Cayenne et de par son degré de conservation et son accessibilité, le massif de Kaw est un lieu d'éducation à l'environnement pour un développement durable privilégié. L'action consiste donc à s'appuyer sur le travail réalisé par l'association Trésor sur la création d'un livret pédagogique. Ce kit s'adresse aux classes primaires de cycle 2 et 3 (soit des enfants de 6 à 11 ans). Une phase « test » est également prévue où des classes de la commune de Roura seront privilégiées. Cette phase test sera également consacrée à la communication et la promotion de l'outil, mais également à son utilisation par des animateurs et des enseignants.</p> <p>A l'issue de ce travail, il sera important d'assurer la durabilité de l'outil. Celui-ci sera disponible en version papier et numérique et donc accessible pour les structures souhaitant développer des activités. Sa conception repose également sur son utilisation « clé en main » aussi bien par les animateurs de l'EEDD et les éducateurs que par les enseignants. Cet outil a pour vocation aussi à évoluer afin d'aborder d'autres thématiques ou destiné à d'autres publics. Cependant, un accompagnement serait nécessaire pour former de futurs utilisateurs de ce kit (biodiversité guyanaise, outils d'animations...).</p> |                |
| Pilotage :                               | Réserve Naturelle Régionale Trésor pour la réalisation de l'outil et son test/Rectorat pour la promotion et formation des nouveaux enseignants.   |                |
| Coût/Postes de dépenses :                | Coût lié à l'élaboration du kit pédagogique et d'une phase test déjà acté/Coût lié à la promotion et aux formations à définir.  |                |
| Echéance /Calendrier :                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conception de l'outil avec la phase test en novembre 2022.</li> <li>- Promotion du kit et formations annuelles.</li> <li>- Utilisation du kit sur le massif de Kaw à partir de novembre 2022.</li> </ul>   |                |
| Partenaires financiers :                 | Collectivité territoriale de Guyane (CTG)/Office français de la biodiversité (OFB)/ Fondation Trésor  |                |
| Partenaires techniques :                 | Parc Naturel Régional de Guyane (PNRG)/ Réserve Naturelle Nationale Kaw Roura (RNNKR)/Rectorat/ écoles/Koté forêt/ GRAINE/réseau EEDD   |                |
| Résultats attendus :                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transmission des connaissances sur le patrimoine naturel aux scolaires par le biais d'outils pédagogiques.</li> <li>- Amener les enfants à accompagner vers une responsabilisation concernant la protection de la biodiversité en Guyane.</li> <li>- Appropriation de l'outil par les acteurs de l'EEDD et les professeurs.</li> </ul>   |                |
| Bénéficiaires de l'action :              | Les scolaires, les animateurs de l'EEDD, les enseignants, les associations/structures développant des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.  |                |
| Indicateurs de suivi et de réalisation : | Le kit pédagogique en version papier et numérique/Nombre de classes bénéficiant d'animations sur le massif de Kaw/ Nombre de formations dispensées sur l'utilisation du kit pédagogique.  |                |

| FICHE n°12                                      | AXE 2 : LA PROTECTION DES PATRIMOINES NATURELS  | OBJECTIF : 2.2 |
|---|---|----------------|
| <b>Titre :</b>                                  | <b>Assurer l'ancrage territorial par le développement de conventions partenariales entre les acteurs du massif de Kaw</b>   |                |
| <b>Type d'action :</b>                          | Sensibilisation   |                |
| <b>Niveau de priorité :</b>                     | 1   |                |
| <b>Description du contexte :</b>                | <p>Au vu des actions définies dans la stratégie de territoire et des nombreux acteurs impliqués, les liens entre ces acteurs et ce territoire doivent se renforcer afin d'optimiser la mise en œuvre de la stratégie. Pour se faire, la convention partenariale est un outil adapté permettant de définir les modalités de travail entre structures sur la base d'un programme d'actions ou d'un projet commun. Les résultats issus de ce processus d'interactions entre les acteurs et le territoire et fondé sur la création collective de ressources communes assurent un ancrage territorial fort. Les gestionnaires d'espaces protégés développent des conventions partenariales notamment avec les écoles dans le but d'assurer des missions d'éducation à l'environnement.</p>   |                |
| <b>Description de l'action :</b>                | <p>La convention partenariale a pour objet de définir les conditions et les modalités du partenariat entre deux ou plusieurs structures. Sont également clairement énoncées les responsabilités de chacune des parties signataires. Elle permet d'anticiper les problèmes qui pourraient se poser et de prévoir en amont les réponses à apporter. Une convention est donc un instrument essentiel pour le bon déroulement de la collaboration autour d'un projet ou d'un programme d'actions commun. Le plan d'actions adossé à la stratégie de territoire définit des projets faisant appel à plusieurs partenaires. Par ailleurs, plusieurs structures sont impliquées dans de nombreuses actions communes qui peuvent faire l'objet d'un programme d'actions (actions de sensibilisation, éducation à l'environnement notamment). La convention partenariale n'a pas pour objet de définir des soutiens financiers, mais cela reste possible en fonction des partenariats souhaités.</p> |                |
| <b>Pilotage :</b>                               | À l'initiative des acteurs impliqués.   |                |
| <b>Coût/Postes de dépenses :</b>                | Pas de coût effectif.   |                |
| <b>Echéance /Calendrier :</b>                   | 2021/2026   |                |
| <b>Partenaires financiers :</b>                 | Aucun.  |                |
| <b>Partenaires techniques :</b>                 | Toutes les structures impliquées dans la stratégie.   |                |
| <b>Résultats attendus :</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une synergie entre les acteurs de la stratégie et favoriser la mise en œuvre des actions.</li> <li>- Pérennisation des actions de la stratégie de territoire.</li> <li>- Assurer et consolider un ancrage territorial.</li> </ul>  |                |
| <b>Bénéficiaires de l'action :</b>              | Tous les acteurs de la stratégie de territoire et la population locale.   |                |
| <b>Indicateurs de suivi et de réalisation :</b> | Nombre de conventions partenariales établies/Programme d'actions commun entre deux ou plusieurs structures.   |                |

| FICHE n°13                                      | AXE 2 : LA PROTECTION DES PATRIMOINES NATURELS  | OBJECTIF : 2.3 |
|---|---|----------------|
| <b>Titre :</b>                                  | Réalisation de panneaux d'informations sur la réglementation des usages sur le massif de Kaw  |                |
| <b>Type d'action :</b>                          | Travaux   |                |
| <b>Niveau de priorité :</b>                     | 1   |                |
| <b>Description du contexte :</b>                | <p>Dans le cadre des consultations individuelles et des ateliers participatifs organisés dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de territoire, il a été souligné un défaut dans la communication et la transmission des informations relatives à la réglementation en vigueur. Cette dernière est, en effet, particulièrement complexe en raison de la mosaïque des espaces protégés sur le territoire. Elle concerne les usages de prélèvements, mais aussi la circulation des personnes et des véhicules et les activités touristiques et de loisirs.</p> <p>Afin de pallier ce défaut, plusieurs actions concrètes sont envisagées dans le cadre de l'objectif 2.3 visant à rendre la réglementation du massif accessible et compréhensible pour tous les usagers du territoire.</p> <p>Une campagne de panneautage a déjà été lancée en 2020-2021 par le Comité du tourisme de Guyane. Il est possible d'ajouter à ces panneaux - à vocation d'information touristique en premier lieu - un volet sur la réglementation des usages.</p> <p>Ce projet est maintenant dépendant de l'obtention des Fonds Européens 2021-2022.</p> |                |
| <b>Description de l'action :</b>                | <p>Ce projet consiste à réaliser et installer de grands panneaux type "Relais - Informations - Services" (RIS) indiquant - dans une optique de communication positive - les usages autorisés sur le massif, notamment en matière de prélèvements (chasse, pêche, cueillette), d'activités de loisirs et de circulations.</p> <p>Dans le but de mutualiser les moyens, d'optimiser ces installations et d'éviter la multiplication des affichages, ces éléments figureront sur des panneaux RIS dont la vocation première consiste à proposer des informations touristiques (fiche-action n°35) incluant une carte du territoire, la liste des opérateurs, des hébergeurs et des points d'intérêt.</p> <p>Ce projet prévoit l'installation de trois panneaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A la sortie du bourg de Roura (en remplacement du panneau installé aujourd'hui à l'entrée du bourg)</li> <li>- A l'entrée de la piste de Fourgassier (à l'embranchement de la piste et de la RD6)</li> <li>- Au débarcadère de Kaw.</li> </ul>   |                |
| <b>Pilotage :</b>                               | Comité du Tourisme de Guyane  |                |
| <b>Coût/Postes de dépenses :</b>                | À définir   |                |
| <b>Echéance /Calendrier :</b>                   | <p>- Fin 2021-début 2022 : Obtention des fonds européens dédiés (OS3) et confirmation d'accord de la part du pouvoir exécutif (Collectivité Territoriale de Guyane) vis-à-vis du projet</p> <p>- 2022 : Installation des panneaux</p>   |                |
| <b>Partenaires financiers :</b>                 | Union Européenne → Fonds européens (dans le cadre de l'Objectif Spécifique 3) /DGTM (Préfecture de Guyane) / Collectivité Territoriale de Guyane  |                |
| <b>Partenaires techniques :</b>                 | DGTM (Préfecture de Guyane) /Comité du tourisme de Guyane/Office Français de la Biodiversité (OFB)/Office National des Forêts (ONF)/Réserves naturelles/ Parc Naturel Régional de Guyane (PNRG) //Association Trésor/Mairie de Roura / Communauté d'Agglomération du Centre Littoral(CACL)/Mairie de Régina / Communauté de Communes de l'Est Guyanais (CCEG).  |                |
| <b>Résultats attendus :</b>                     | <p>- Améliorer la communication et la compréhension de la réglementation en place sur le massif de Kaw, tout particulièrement dans les espaces protégés.</p> <p>- Améliorer la lisibilité du zonage des espaces protégés.</p> <p>- Informer et sensibiliser les usagers des enjeux liés à la protection de la biodiversité et des patrimoines naturels, sur la base d'une communication positive (centrée sur les usages autorisés).</p>  |                |
| <b>Bénéficiaires de l'action :</b>              | Touristes et visiteurs/Population locale/Opérateurs touristiques du territoire/Communes de Roura et de Régina/ Réserves naturelles/ONF/OFB.   |                |
| <b>Indicateurs de suivi et de réalisation :</b> | Accord de la CTG/Obtention des fonds européens/Installation des panneaux /Respect de la réglementation en vigueur sur le massif.  |                |

| FICHE n°14                               | AXE 2 : LA PROTECTION DES PATRIMOINES NATURELS  | OBJECTIF : 2.3 |
|--|---|----------------|
| Titre :                                  | Amélioration et renforcement du balisage des espaces protégés   |                |
| Type d'action :                          | Travaux   |                |
| Niveau de priorité :                     | 1   |                |
| Description du contexte :                | <p>Le balisage des zones protégées du massif de Kaw est le premier outil qui rappelle la réglementation et qui permet de se repérer lorsqu'on s'apprête à franchir un périmètre réglementaire. Pour les personnes qui ne sont pas au fait des différents zonages administratifs, il est alors difficile de s'orienter sans ces repères, comme c'est le cas sur certaines portions du territoire. En effet, en dehors de la première moitié de la RD6, il n'est pas aisé de se repérer en l'absence de signalétiques régulières et visibles. Certains panneaux ont été enlevés et d'autres sont détériorés. Dès lors, des infractions sont commises par des chasseurs ou autres usagers qui ne sont pas conscients ou prétendent ne pas être conscients des interdictions liées à la zone où ils se font contrôler. Il apparaît alors la nécessité de rendre la signalétique de ces espaces plus visible et compréhensible aux yeux de tous.</p> <p>Conscient de ce besoin, la RNNKR a déposé, dans le cadre du budget plan de relance destiné aux espaces protégés pour l'année 2021, un projet de balisage du pourtour complet de son périmètre administratif. Le projet ayant été validé, il pourrait servir de support pour initier une réflexion concertée autour d'un balisage homogène des espaces protégés du massif de Kaw.</p> |                |
| Description de l'action :                | <p>Cette action a pour but d'inciter RNRT, la RNNKR ainsi que l'ONF à mener une campagne d'amélioration et de renforcement de leurs signalétiques. L'objectif sera un balisage clair, régulier et stratégiquement placé aux abords terrestres et fluviaux des espaces protégés. Une charte commune sera préalablement définie après un travail de concertation entre acteurs. Il s'agira surtout de se mettre d'accord sur les pictogrammes qui seront utilisés.</p>  |                |
| Pilotage :                               | Réserve Naturelle Nationale Kaw Roura (RNNKR), Réserve Naturelle Régionale Trésor (RNRT), DGTM (Préfecture de Guyane) / Office National des Forêts (ONF).   |                |
| Coût/Postes de dépenses :                | Coût des panneaux et mise en place.   |                |
| Echéance /Calendrier :                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2021 : réflexion autour d'une charte commune</li> <li>- 2022 : réalisation et pose des panneaux</li> </ul>   |                |
| Partenaires financiers :                 | Collectivité Territoriale de Guyane (autorité de tutelle RNRT/DGTM (autorité de tutelle RNNKR et de l'Arrêté de Protection des Biotopes).   |                |
| Partenaires techniques :                 | Réserves naturelles/PNRG/ONF/Office Français de la Biodiversité (OFB)/DGTM  |                |
| Résultats attendus :                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la visibilité des zonages administratifs.</li> <li>- Faciliter l'intervention des services de contrôle.</li> <li>- Améliorer la visibilité de la réglementation.</li> </ul>  |                |
| Bénéficiaires de l'action :              | Usagers/Gestionnaires d'espaces protégés/Services de contrôle.  |                |
| Indicateurs de suivi et de réalisation : | Charte graphique validée/Le balisage est effectif/Entretien du balisage.  |                |

| FICHE n°15                                      | AXE 2 : LA PROTECTION DES PATRIMOINES NATURELS   | OBJECTIF : 2.3 |
|---|--|----------------|
| <b>Titre :</b>                                  | Développement d'un outil numérique pour améliorer la visibilité de la réglementation sur le territoire avec géolocalisation hors couverture internet   |                |
| <b>Type d'action :</b>                          | Sensibilisation  |                |
| <b>Niveau de priorité :</b>                     | 3  |                |
| <b>Description du contexte :</b>                | <p>Le massif de Kaw est le support de plusieurs outils de protection du patrimoine naturel (réserve régionale, réserve nationale, arrêté de Protection des Biotopes). Ces outils, qui couvrent la grande majorité du territoire, ont été mis en place pour cadrer et réglementer les pratiques sur le massif. Leur objectif premier est de veiller à la préservation des milieux naturels fonctionnels et à forte valeur patrimoniale.</p> <p>Par conséquent, le massif de Kaw bénéficie d'une véritable mosaïque de statuts de protection car chaque zone administrative a sa propre réglementation. Il n'est alors pas évident de s'y retrouver lorsqu'on est usager du territoire. Le diagnostic de territoire révèle que l'hétérogénéité des zones réglementées n'est pas clairement définie dans la conscience collective des différents usagers. Des initiatives doivent être prises pour pallier ce problème.</p> |                |
| <b>Description de l'action :</b>                | <p>Le but de cette action est d'envisager le développement d'un outil numérique sur la base de ressources cartographiques existantes, avec une géolocalisation en direct et sans couverture réseau. Il s'agira d'offrir la possibilité de se repérer en tout temps, en tous lieux grâce à une application mobile qui permettrait une visibilité de la réglementation sans contrainte d'accès à l'information. Développer une nouvelle application étant assez onéreux, l'idée consisterait à travailler en collaboration avec une plateforme qui dispose déjà d'un support de navigation sans la nécessité d'une couverture réseau (comme OsmAnd) et proposer d'intégrer dans leur application des données en lien avec la réglementation par zone géographique.</p>   |                |
| <b>Pilotage :</b>                               | A définir  |                |
| <b>Coût/Postes de dépenses :</b>                | A définir  |                |
| <b>Echéance/Calendrier :</b>                    | 2021-2026  |                |
| <b>Partenaires financiers :</b>                 | A définir  |                |
| <b>Partenaires techniques :</b>                 | OpenstreetMap Guyane   |                |
| <b>Résultats attendus :</b>                     | Développement un outil permettant de se repérer et de connaître la réglementation liée à la localisation d'un lieu en direct et sans couverture réseau.  |                |
| <b>Bénéficiaires de l'action :</b>              | Usagers/Visiteurs/Gestionnaires de territoire  |                |
| <b>Indicateurs de suivi et de réalisation :</b> | Intégration des ressources cartographiques dans l'application retenue/Nombre de téléchargement de l'application.   |                |

| FICHE n°16                                      | AXE 2 : LA PROTECTION DES PATRIMOINES NATURELS  | OBJECTIF : 2.3 |
|---|---|----------------|
| <b>Titre :</b>                                  | Développement et intégration d'outils de communication et de sensibilisation sur la réglementation liée à la protection du patrimoine naturel dans les manifestations locales   |                |
| <b>Type d'action :</b>                          | Sensibilisation   |                |
| <b>Niveau de priorité :</b>                     | 1   |                |
| <b>Description du contexte :</b>                | <p>Dans le cadre des consultations individuelles et des ateliers participatifs organisés pour l'élaboration de la stratégie de territoire, il a été souligné un défaut dans la communication et la transmission des informations relatives à la réglementation en vigueur. Cette dernière est, en effet, particulièrement complexe en raison de la mosaïque des espaces protégés sur le territoire. Elle concerne les usages de prélèvements, mais aussi la circulation des personnes et des véhicules, les activités touristiques et de loisirs.</p> <p>Afin de pallier ce défaut, plusieurs actions concrètes sont envisagées dans le cadre de l'objectif 2.3 visant à rendre la réglementation du massif accessible et compréhensible pour tous les usagers du territoire.</p> <p>Dans le cadre d'événements internationaux, nationaux ou locaux en lien avec les objectifs du développement durable (Semaine développement durable, Fête de la Nature...), des manifestations sont organisées par les associations, gestionnaires, entreprises et collectivités sur le territoire guyanais. A cela s'ajoutent d'autres manifestations où les usagers du territoire sont invités (Fête communale par exemple).</p> |                |
| <b>Description de l'action :</b>                | <p>Les actions issues de l'objectif 2.3 visent à créer des outils permettant de faciliter la communication et la compréhension de la réglementation en vigueur sur le massif de Kaw (signalétique, outil numérique et carte). A travers les événementiels liés au développement durable, il s'agit de saisir ces opportunités de rassemblement des usagers et du grand public afin de diffuser les outils et d'intégrer la thématique de la réglementation dans les animations proposées lors des manifestations.</p> <p>Par ailleurs, des outils d'éducation à l'environnement sur la réglementation des espaces protégés du secteur sont à développer par les gestionnaires de ces espaces. L'association Trésor dispose d'un outil sur la réglementation de la réserve à destination du grand public. Cet outil peut être adapté pour une meilleure cohérence avec les différents outils développés. La diffusion de cet outil aux différents acteurs intervenant dans les manifestations devra être menée.</p>  |                |
| <b>Pilotage :</b>                               | Réserve Naturelle Régionale Trésor/Réserve Naturelle Nationale Kaw Roura (RNNKR)/Office National des Forêts (ONF)   |                |
| <b>Coût/Postes de dépenses :</b>                | Coût lié au développement d'un outil adapté lors de manifestation.  |                |
| <b>Echéance/Calendrier :</b>                    | <p>- 2022 : Développement d'un outil adapté.</p> <p>- 2023/2025 : Animations sur le thème de la réglementation lors des manifestations.</p>   |                |
| <b>Partenaires financiers :</b>                 | DGTM/CTG  |                |
| <b>Partenaires techniques :</b>                 | Mairies/Collectivité Territoriale de Guyane (CTG)/Direction Générale des Territoires et de la Mer (DGTM)/Parc Naturel Régional de Guyane (PNRG)/associations locales  |                |
| <b>Résultats attendus :</b>                     | <p>- Améliorer la communication et la compréhension de la réglementation en place sur le massif de Kaw, tout particulièrement dans les espaces protégés.</p> <p>- Informer et sensibiliser les usagers sur la réglementation.</p>   |                |
| <b>Bénéficiaires de l'action :</b>              | Usagers du territoire et associations locales   |                |
| <b>Indicateurs de suivi et de réalisation :</b> | Production de l'outil adapté/Programme annuel des manifestations tenues sur le massif de Kaw/Nombre de manifestations où le thème de la réglementation est abordé.  |                |

| FICHE n°17                                      | AXE 2 : LA PROTECTION DES PATRIMOINES NATURELS   | OBJECTIF : 2.3 |
|---|--|----------------|
| <b>Titre :</b>                                  | Développement d'une stratégie de contrôle sur le massif de Kaw et communication sur les opérations   |                |
| <b>Type d'action :</b>                          | Sensibilisation  |                |
| <b>Niveau de priorité :</b>                     | 2  |                |
| <b>Description du contexte :</b>                | <p>En raison de la mosaïque des espaces protégés sur le territoire, l'application des réglementations en matière de protection du patrimoine naturel fait appel à plusieurs services en charge du contrôle. La Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) regroupe, dans un pôle de compétences, l'ensemble des services de l'État et des Établissements Publics de l'État concernés par les thèmes de l'eau et de la nature. Sous l'autorité du préfet, cette instance dont la Direction Générale des Territoires et de la Mer en assure le secrétariat, établit un plan de contrôle inter-services des polices de l'environnement qui est un outil de coordination entre les différentes administrations compétentes en matière de contrôles sur les domaines de l'eau et de la nature au sens large, ainsi qu'avec l'administration judiciaire. La MISEN a pour but d'améliorer l'efficacité, la cohérence et la lisibilité de l'action publique. Le massif de Kaw fait l'objet de missions de contrôle assurées par les gestionnaires d'espaces protégés, l'Office National des Forêts (ONF) et l'Office Français de la Biodiversité (OFB). En complément d'actions visant à rendre la réglementation du massif accessible et compréhensible pour tous les usagers du territoire, des missions conjointes entre les différents services en charge du contrôle doivent être menées. Au-delà de l'aspect répressif, la communication relative à ces missions permettra de rendre visible ces actions de contrôle et de rappeler les différentes réglementations auprès du grand public.</p> |                |
| <b>Description de l'action :</b>                | <p>Une coordination des missions de contrôle sur le massif de Kaw peut être organisée dans le cadre de la MISEN. Cette coordination aura pour objectif d'établir des opérations de contrôle conjointes entre les services ainsi que les modalités de communication relatives à ces opérations. Au vu des enjeux sur l'ensemble de la Guyane, le massif de Kaw n'est pas une zone prioritaire en matière d'intervention. Ainsi, il est proposé d'assurer à minima 2 missions conjointes entre les services par an. Ces opérations « coup de poing » ont pour but de rendre visible les actions de contrôle mais aussi de rendre compréhensible les réglementations auprès des usagers. Il ne s'agit pas d'accentuer fortement la pression de contrôle dans ce secteur, mais bien de rappeler que des structures sont présentes pour faire respecter les réglementations.</p> <p>En termes de communication, les différents services disposent de leurs outils respectifs au sein de leurs structures. Les modalités de communication en matière de contrôle doivent être définies entre les structures notamment si des actions judiciaires sont menées. Cette communication est complémentaire aux actions prévues visant à rendre accessible et compréhensible la réglementation.</p>   |                |
| <b>Pilotage :</b>                               | MISEN (Direction Général des Territoires et de la Mer)   |                |
| <b>Coût/Postes de dépenses :</b>                | Pas de coût effectif.  |                |
| <b>Echéance/Calendrier :</b>                    | Fin 2021 pour mettre en place une coordination, puis action annuelle.  |                |
| <b>Partenaires financiers :</b>                 | Charges de fonctionnement des structures impliquées.   |                |
| <b>Partenaires techniques :</b>                 | Office Français de la Biodiversité (OFB)/Office National des forêts (ONF)/Réserve Naturelle Nationale Kaw Roura (RNNKR)/Réserve Naturelle Régionale Trésor (RNRT)/gendarmerie/police municipale.   |                |
| <b>Résultats attendus :</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'efficacité de l'action publique en matière de contrôle sur le secteur.</li> <li>- Informer et sensibiliser les usagers sur la réglementation.</li> </ul>  |                |
| <b>Bénéficiaires de l'action :</b>              | Structures en charge des contrôles/Usagers.  |                |
| <b>Indicateurs de suivi et de réalisation :</b> | Nombre de réunions de coordination entre les services/Nombre d'opérations conjointes menées par an/Nombre d'actions de communication à la suite de ces opérations.   |                |

| FICHE n°18                                      | AXE 2 : LA PROTECTION DES PATRIMOINES NATURELS   | OBJECTIF : 2.3 |
|---|--|----------------|
| <b>Titre :</b>                                  | Création et édition de cartes papier claires et précises, accessibles gratuitement, sur la réglementation  |                |
| <b>Type d'action :</b>                          | Sensibilisation  |                |
| <b>Niveau de priorité :</b>                     | 3  |                |
| <b>Description du contexte :</b>                | Il a été révélé lors d'entretiens avec les amérindiens du village Favard que la multiplicité des zonages réglementaires sur le massif de Kaw ne concourait pas à l'intelligibilité de leur droit en matière de chasse, de cueillette et d'accès à certaines zones. Leur compréhension des usages autorisés sur les différents territoires administratifs reste floue ou approximative. C'est également le cas des usagers qui souhaitent "prélever" sur le massif mais qui n'ont pas d'affinités avec la réglementation en vigueur.  |                |
| <b>Description de l'action :</b>                | <p>Dans l'optique d'améliorer la transparence de la réglementation et de clarifier les droits des usagers, les gestionnaires de territoire envisageraient, dans une démarche concertée, la création et l'édition de cartes papier claires, précises et accessibles gratuitement, sur la réglementation en vigueur. Il s'agira de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser les données existantes et définir de manière concertée (incluant la population locale), le contenu et le format d'une ou plusieurs cartes réglementaires sur un seul et même document pliable.</li> <li>- Prendre en charge la production du document (Ressource interne ou financement de poste infographiste/cartographe)</li> <li>- Promouvoir ces documents, les mettre à disposition à différents points stratégiques et les distribuer aux usagers lors d'événements occasionnels.</li> <li>- Les rendre accessibles en format numérique sur les sites web des différents gestionnaires de territoire.</li> </ul> |                |
| <b>Pilotage :</b>                               | DGTM/Réserves naturelles   |                |
| <b>Coût/Postes de dépenses :</b>                | Dépenses liées à la production du document.  |                |
| <b>Echéance/Calendrier :</b>                    | 2021-2026  |                |
| <b>Partenaires financiers :</b>                 | Parc Naturel Régional de Guyane (PNRG)/Direction Générale des Territoires et de la Mer (DGTM)/Mairie de Roura  |                |
| <b>Partenaires techniques :</b>                 | Réserve Naturelle Régionale Trésor (RNRT)/ Réserve Naturelle Nationale Kaw Roura (RNNKR)/ Office Français de la Biodiversité (OFB)/(DGTM)/Office National des Forêts (ONF)   |                |
| <b>Résultats attendus :</b>                     | Réaliser un document cartographique pour la clarification des droits des usagers sur le massif de Kaw.   |                |
| <b>Bénéficiaires de l'action :</b>              | Usagers du territoire/RNRT/RNNKR/ONF/OFB   |                |
| <b>Indicateurs de suivi et de réalisation :</b> | Nombre de réunions/Production du document.   |                |

| FICHE n°19                                      | <b>AXE 3 : LE DEVELOPPEMENT</b><br><b>DU SECTEUR ECOTOURISTIQUE ET DES LOISIRS</b>  | OBJECTIF : 3.1 |
|---|---|----------------|
| <b>Titre :</b>                                  | Reprise de l'activité de l'Office de tourisme communautaire à Roura et du travail de promotion du territoire Centre Littoral  |                |
| <b>Type d'action :</b>                          | Travaux   |                |
| <b>Niveau de priorité :</b>                     | 1   |                |
| <b>Description du contexte :</b>                | <p>Grâce à une mise à disposition de la Mairie de Roura, le Parc Naturel Régional de Guyane (PNRG) bénéficie de l'accès au bâtiment connu sous le nom de Maison du Parc, situé sur la Place Gaston Monnerville. Depuis quelques années, le 1er étage de ce bâtiment accueille les salariés de la Réserve Naturelle Nationale de Kaw-Roura (RNNKR) dont la gestion est assurée par le PNRG. La convention partenariale signée, à cette occasion, par la commune et par le PNRG, prévoit que le rez-de-chaussée du bâtiment ait fonction de point d'information touristique. De manière générale, par le biais de la Loi NOTRE de 2015, les offices de tourisme communautaires se sont vus confiés plusieurs rôles avec des compétences parfois partagées avec les communes, l'agglomération, ou encore, la région. Les champs d'intervention de l'Office de Tourisme Centre Littoral (OTCL) dépendent donc de choix stratégiques, qui dépassent le simple cadre des missions de service public (accueil, information, promotion touristique, coordination des réseaux professionnels, etc.). Concernant la commune de Roura, s'est opéré un transfert de la compétence tourisme au niveau communautaire. Dans ce contexte, l'OTCL a pris en charge la mission d'information et d'accueil au point information touristique de la commune. Néanmoins, pour des raisons de salubrité, celui-ci a dû être fermé pendant plusieurs mois.</p> <p>Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de territoire du massif de Kaw, cette absence de Point Information Tourisme (PIT) a été soulignée. Afin de permettre au massif de Kaw de devenir une véritable destination touristique en Guyane, il paraît pertinent que la commune de Roura - point d'entrée du massif et principale zone urbanisée - bénéficie d'un point d'information touristique.</p> <p>Afin de structurer les missions qui lui ont été confiées, l'OTCL a commencé à mettre en œuvre, en 2021, une réflexion concertée dans le but de se doter d'une stratégie d'intervention et d'une feuille de route appropriée et conçue avec les partenaires, les collectivités et leurs élus. Dans le cadre de l'élaboration de cette stratégie relative au tourisme et au marketing territorial de la destination Centre Littoral - intitulée Horizon 2026 by OTCL - l'office de tourisme communautaire a justement eu l'occasion de réfléchir à la question des espaces d'accueil et d'informations touristiques, notamment sur la commune de Roura.</p> |                |
| <b>Description de l'action :</b>                | <p>La Communauté d'Agglomération des Communes du Littoral (CACL) prévoit une reprise de l'activité de l'Office de Tourisme Communautaire à Roura. Cela passe concrètement par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La rénovation des locaux situés au rez-de-chaussée de la Maison du Parc pour répondre aux normes de sécurité et de salubrité.</li> <li>- L'équipement de l'espace en mobiliers adéquats pour l'accueil du public : bureaux, chaises, outils informatiques, présentoirs, etc.</li> <li>- L'ouverture de ce bâtiment au public, du mardi au samedi.</li> </ul> <p>Le projet intègre, en parallèle, un travail de promotion de la commune de Roura, du massif de Kaw et, plus largement, du territoire Centre Littoral. Cela passe par l'installation d'un espace d'exposition dans ces mêmes locaux. Les thèmes choisis pour être mis en valeur sur le territoire de Roura-Kaw sont la culture guyanaise créole et les activités autour des "Secrets de la flore".</p>   |                |
| <b>Pilotage :</b>                               | Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL)  |                |
| <b>Coût/Postes de dépenses :</b>                | À préciser  |                |
| <b>Echéance/Calendrier :</b>                    | Juillet 2021 : réouverture du Point Information Tourisme à Roura.   |                |
| <b>Partenaires financiers :</b>                 | Office du tourisme de Guyane (CTG)  |                |
| <b>Partenaires techniques :</b>                 | Mairie de Roura/PNRG/Comité du Tourisme de Guyane   |                |
| <b>Résultats attendus :</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer un site d'accueil et d'information aux visiteurs et favoriser la transmission d'informations pratiques sur les activités et les services proposés sur le territoire.</li> <li>- Valoriser le territoire du massif de Kaw, ses spécificités et ses atouts en matière de découvertes écotouristiques, autour des patrimoines naturels et culturels.</li> <li>- Favoriser l'attractivité du bourg de Roura et ainsi, contribuer à sa redynamisation économique, notamment par la création d'un (ou plusieurs) emploi(s) pérenne(s).</li> </ul>   |                |
| <b>Bénéficiaires de l'action :</b>              | Commune de Roura/Habitants et visiteurs du bourg/Opérateurs touristiques du territoire  |                |
| <b>Indicateurs de suivi et de réalisation :</b> | Création d'un (ou plusieurs) emploi(s) pour l'accueil et le conseil aux visiteurs/Nombre de visiteurs accueillis par an.  |                |

| FICHE n°20                                      | <b>AXE 3 : LE DEVELOPPEMENT</b><br><b>DU SECTEUR ECOTOURISTIQUE ET DES LOISIRS</b>  |  | OBJECTIF : 3.1 |
|---|---|--|----------------|
| <b>Titre :</b>                                  | Réalisation d'un inventaire des sentiers de randonnée du massif de Kaw et d'une étude de faisabilité en matière d'aménagements  |  |                |
| <b>Type d'action :</b>                          | Etudes  |  |                |
| <b>Niveau de priorité :</b>                     | 1   |  |                |
| <b>Description du contexte :</b>                | <p>En Guyane, la randonnée pédestre est une activité prisée par une grande partie de la population locale et par les visiteurs. Il s'agit d'une activité phare du tourisme local, national et international. La Guyane offre un cadre peu commun permettant notamment une expérience accessible d'immersion en forêt amazonienne. Aussi, la pratique de la randonnée pédestre permet de concilier d'autres usages du patrimoine naturel forestier, comme l'observation naturaliste, la photographie, ou encore, les activités aqualudiques en milieu naturel.</p> <p>Le massif de Kaw est facilement accessible depuis le littoral urbanisé. Il compte une vingtaine de sentiers et layons, officiels ou officieux, dont certains sont entretenus, balisés, voire inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Or, aucune étude n'a été, jusqu'à aujourd'hui, consacrée à l'usage qualitatif et quantitatif de ces sentiers. Ainsi, en parallèle d'une étude sur la capacité de charge du massif (Fiche-action n°38), il paraît fondamental d'envisager un travail d'inventaire de ces itinéraires, dans le but de déployer d'éventuels travaux pour aménager et valoriser certains sentiers de randonnées.</p>   |  |                |
| <b>Description de l'action :</b>                | <p>Cette action consiste en la réalisation d'une étude à plusieurs niveaux et en plusieurs étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Insertion de questions spécifiques dans le cadre des campagnes d'enquête menées par l'Observatoire du tourisme (Comité du Tourisme de Guyane) sur la période 2020-2023 ; de nouvelles questions seront ainsi dédiées : <ol style="list-style-type: none"> <li>1) aux projets et attentes de la clientèle en matière de randonnée pédestre ;</li> <li>2) à la pratique effective de la randonnée pédestre pendant le séjour en Guyane</li> </ol> </li> <li>- Réalisation d'un inventaire cartographié des sentiers (layons et pistes) officiels et non-officiels, enrichi d'informations sur leur statut foncier.</li> <li>- Actualisation des informations concernant les usages associés, aussi bien en matière de données qualitatives (types de publics, types de pratiques, impact de la fréquentation sur la biodiversité et les habitats naturels, etc.) que de données quantitatives (nombre de visiteurs, description des flux, etc.)</li> <li>- Formulation de propositions en matière d'aménagements et de gestion sur le (ou les) sentiers à valoriser, avec l'appui de l'étude sur la capacité de charge du territoire (fiche-action n°38).</li> </ul> |  |                |
| <b>Pilotage :</b>                               | Copilotage à définir avec le comité du Tourisme de Guyane (Observatoire du tourisme)  |  |                |
| <b>Coût/Postes de dépenses :</b>                | À définir   |  |                |
| <b>Echéance/Calendrier :</b>                    | 2021-2026   |  |                |
| <b>Partenaires financiers :</b>                 | Collectivité Territoriale de Guyane (CTG)   |  |                |
| <b>Partenaires techniques :</b>                 | Equipe en charge du PDIPR (Collectivité Territoriale de Guyane) /Réserves naturelles/ Parc Naturel Régional de Guyane (PNRG)/Association Trésor/ Office National des Forêts (ONF)   |  |                |
| <b>Résultats attendus :</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux connaître, qualifier et quantifier la pratique de la randonnée sur le massif de Kaw.</li> <li>- Mesurer les impacts de cette pratique sur les patrimoines naturels du territoire.</li> <li>- Produire une réflexion sur les itinéraires à valoriser, les aménagements et la gestion à prévoir.</li> <li>- Contribuer à la valorisation écotouristique du massif.</li> <li>- Structurer l'offre de sentiers de randonnée sur le territoire.</li> <li>- Enrichir le catalogue des sentiers balisés et entretenus sur le massif.</li> <li>- Favoriser un encadrement des flux de visiteurs sur le territoire et préserver, ainsi, certaines zones considérées comme plus fragiles.</li> </ul>   |  |                |
| <b>Bénéficiaires de l'action :</b>              | Touristes et visiteurs/Population locale/Opérateurs touristiques du territoire/Communes de Roura et de/Régina/Réserves naturelles et leur gestionnaire/ONF/OFB  |  |                |
| <b>Indicateurs de suivi et de réalisation :</b> | Réalisation de l'inventaire des sentiers de randonnée pédestre sur le massif de Kaw/Production d'un document compilant les préconisations en matière d'aménagement et de gestion du ou des sentiers à valoriser sur le massif/ Inscription de nouveaux sentiers au PDIPR de Guyane.   |  |                |

| FICHE n°21                                      | <b>AXE 3 : LE DEVELOPPEMENT<br/>DU SECTEUR ECOTOURISTIQUE ET DES LOISIRS</b>  |  | <b>OBJECTIF : 3.1</b> |
|---|---|--|-----------------------|
| <b>Titre :</b>                                  | <b>Aménagement et valorisation d'un sentier d'interprétation des roches gravées de Favard</b>   |  |                       |
| <b>Type d'action :</b>                          | 2   |  |                       |
| <b>Niveau de priorité :</b>                     | Travaux   |  |                       |
| <b>Description du contexte :</b>                | <p>Au même titre que l'habitation la Caroline, les roches gravées de Favard font partie des objets du patrimoine culturel qui bénéficie d'une visibilité touristique "grand public" sur le massif de Kaw. Le début du sentier se trouvant non loin du débarcadère de la RD6, il profite de sa situation géographique pour attirer un certain nombre de visiteurs.</p> <p>Dans le cadre des réunions participatives organisées pour l'élaboration de la stratégie de territoire, les usagers ont souligné leur intérêt pour l'aménagement du sentier des roches gravées de Favard. En effet, le sentier, classé au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), ne bénéficie d'aucun aménagement pour sa valorisation à ce jour.</p> <p>L'intérêt suscité ne se cantonne pas qu'au seul sentier des roches gravées, mais s'étend à tous les sites du patrimoine culturel existant et potentiellement valorisables sur la montagne Favard.</p>                        |  |                       |
| <b>Description de l'action :</b>                | <p>Se trouvant sur le territoire de la Réserve Naturelle Nationale Kaw Roura (RNNKR), l'aménagement d'un sentier d'interprétation des roches gravées de Favard pourra figurer parmi les actions de leur nouveau plan de gestion, au titre de la valorisation du patrimoine culturel.</p> <p>Il s'agira dans un premier temps d'aménager le sentier jusqu'aux roches gravées avec l'installation de cartels et de signalétiques. Un accord sera convenu avec la Collectivité Territoriale de Guyane et PDIPR pour l'entretien du sentier. Dans un second temps, il conviendra de réaliser un travail concerté entre la Direction de la Culture Jeunesse et Sport, la Collectivité Territoriale de Guyane, le Parc Naturel Régional de Guyane et la Réserve Naturelle Nationale Kaw Roura, pour définir le niveau de sensibilité des autres objets du patrimoine culturel présent sur la montagne Favard, en vue d'aménager des extensions qui mènent aux sites potentiellement valorisables.</p> |  |                       |
| <b>Pilotage :</b>                               | Réserve Naturelle Nationale Kaw Roura (RNNKR)   |  |                       |
| <b>Coût/Postes de dépenses :</b>                | Estimation approximative de 40.000 €  |  |                       |
| <b>Echéance/Calendrier :</b>                    | 2022-2024   |  |                       |
| <b>Partenaires financiers :</b>                 | Parc Naturel Régional de Guyane (PNRG)/Collectivité Territoriale de Guyane (CTG)  |  |                       |
| <b>Partenaires techniques :</b>                 | Direction de la Culture Jeunesse et Sport (DCJS)  |  |                       |
| <b>Résultats attendus :</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Estimation de 4 mois (après validation du projet) pour l'aménagement du sentier d'interprétation.</li> <li>- Estimation de 2 ans pour la définition et l'aménagement des autres sites valorisables.</li> </ul>   |  |                       |
| <b>Bénéficiaires de l'action :</b>              | Les touristes/la réserve de Kaw/opérateurs touristiques   |  |                       |
| <b>Indicateurs de suivi et de réalisation :</b> | Achèvement des travaux/Nombre de réunion  |  |                       |

| FICHE n°22                                      | <b>AXE 3 : LE DEVELOPPEMENT<br/>DU SECTEUR ECOTOURISTIQUE ET DES LOISIRS</b>   | <b>OBJECTIF : 3.1</b> |
|---|--|-----------------------|
| <b>Titre :</b>                                  | Aménagement et valorisation du sentier de randonnée ou d'interprétation de la Roche au Ficus   |                       |
| <b>Type d'action :</b>                          | Travaux  |                       |
| <b>Niveau de priorité :</b>                     | 3  |                       |
| <b>Description du contexte :</b>                | <p>Il y a quelques années auparavant, le site de la « falaise au ficus » faisait office de point de vue panoramique où on pouvait y voir l'îlet la Mère, le Père et les Mamelles. L'Office National des Forêts (ONF) y avait installé un carbet qui finit malheureusement par brûler. Le site fut abandonné et les arbres repoussèrent, rebouchant le point de vue.</p> <p>Ce site détient un véritable potentiel touristique grâce à un chemin forestier pas très long, un arbre remarquable, des petites chutes d'eau et un point de vue. Son aménagement et sa valorisation conduiraient à la création d'un des plus beaux points d'intérêt touristique du Massif de Kaw.</p> |                       |
| <b>Description de l'action :</b>                | <p>La Réserve Naturelle Nationale Kaw Roura (RNNKR) prendra en charge l'étude de faisabilité du projet d'aménagement et le budget des travaux. L'étude devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déterminer l'accès les plus sécuritaires jusqu'au pied de la falaise pour le public.</li> <li>- Prévoir l'installation des cartels et les signalétiques sur le layon.</li> <li>- Prévoir les travaux pour le point de vue et la sécurisation du site.</li> <li>- Prévoir une zone de stationnement adaptée.</li> </ul> <p>Si le projet est viable, les travaux débiteront une fois les budgets dégagés.</p>  |                       |
| <b>Pilotage :</b>                               | RNNKR  |                       |
| <b>Coût/Postes de dépenses :</b>                | Estimation approximative de 60.000 €   |                       |
| <b>Echéance/Calendrier :</b>                    | Echéance 2023-2024   |                       |
| <b>Partenaires financiers :</b>                 | Parc Naturel Régional de Guyane (PNRG)   |                       |
| <b>Partenaires techniques :</b>                 | PNRG/ONF/OTCL  |                       |
| <b>Résultats attendus :</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un point nouveaux point d'attraction touristique.</li> <li>- Revalorisation d'un ancien point d'intérêt touristique sur le de Kaw.</li> <li>- Création d'un nouveau sentier balisé.</li> </ul>   |                       |
| <b>Bénéficiaires de l'action :</b>              | Touristes, opérateurs, Réserve Naturelle Nationale Kaw Roura (RNNKR)   |                       |
| <b>Indicateurs de suivi et de réalisation :</b> | Réalisation de l'étude/Cahier des charges/Avancement des travaux   |                       |

| FICHE n°23                                      | <b>AXE 3 : LE DEVELOPPEMENT<br/>DU SECTEUR ECOTOURISTIQUE ET DES LOISIRS</b>  | <b>OBJECTIF : 3.1</b> |
|---|---|-----------------------|
| <b>Titre :</b>                                  | Etude en vue de l'aménagement d'un sentier de randonnée itinérant   |                       |
| <b>Type d'action :</b>                          | Travaux   |                       |
| <b>Niveau de priorité :</b>                     | 1   |                       |
| <b>Description du contexte :</b>                | <p>En Guyane, la randonnée pédestre est une activité prisée par une grande partie de la population locale et par les visiteurs. Il s'agit d'une activité phare du tourisme local, national et international. La Guyane offre un cadre peu commun permettant notamment une expérience accessible d'immersion en forêt amazonienne. Aussi, la pratique de la randonnée pédestre permet de concilier d'autres usages du patrimoine naturel forestier, comme l'observation naturaliste, la photographie, ou encore, les activités aquatiques en milieu naturel.</p> <p>Le massif de Kaw est facilement accessible depuis le littoral urbanisé et réputé pour ses sentiers traversant des milieux naturels encore préservés. Ces dernières années, plusieurs initiatives ont émergé autour d'un projet de création de sentier itinérant. En 2008, l'Office National des Forêts (ONF) a publié une étude très fournie intitulée Itinéraire de randonnée sur les communes de Roura et Régina. Ce projet prévoyait la réalisation d'un Sentier de Grande Randonnée (GR®). Un projet identique a très récemment été repris puis abandonné par le Parc Naturel Régional de Guyane. Il a, en effet, été conclu qu'un tel chantier n'était pas réalisable en raison de nombreuses contraintes techniques et administratives liées, notamment, à l'absence de comité local de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP) en Guyane, à la longueur très ambitieuse du sentier et ses coûts afférents, ainsi qu'au contexte du terrain (géographie physique, foncier, réglementation, etc.).</p> <p>Néanmoins, par le biais des consultations individuelles et des réunions participatives organisées dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de territoire du massif de Kaw, l'absence de sentier de randonnée itinérante a été soulignée et exprimée comme une attente de la part de nombreux usagers (visiteurs, opérateurs touristiques).</p> <p>Aussi, le PNRG a initié, entre 2020 et 2021, une réflexion autour de ce projet d'aménagement. Son projet de valorisation du tronçon Bourg de Roura - Village Favard (via le sentier du Roy) pourrait s'inscrire comme base initiale de ce projet de tracé itinérant.</p> |                       |
| <b>Description de l'action :</b>                | <p>Cette action consiste en l'étude de scénarios pour la création d'un sentier itinérant de randonnée pédestre. Il s'agira, à termes, de définir un parcours en plusieurs étapes, donnant accès, au terminus de chacune d'entre elles, à un lieu de bivouac ou d'hébergement. La portion Bourg de Roura - Village Favard pourra constituer la première étape de ce projet. Il s'agira donc d'obtenir une étude prévoyant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'aménagement et la valorisation du sentier de randonnée du Roy et/ou de la boucle annexe de la Rouranaise jusqu'à l'habitation La Caroline, avec installation de cartels et de signalétiques sur les layons.</li> <li>- L'aménagement et la valorisation des autres portions du sentier itinérant reliant, par une boucle, les sites et opérateurs touristiques suivants : Bourg de Roura - Village Favard (Walyku, Francky Eco Verte) - Rando Roura - Malou et son verger - Bourg de Roura.</li> </ul> <p>Ces opérateurs devront être consultés au préalable afin de recueillir leur avis sur le parcours et leur volonté d'intégrer le projet.</p>   |                       |
| <b>Pilotage :</b>                               | PNRG  |                       |
| <b>Coût/Postes de dépenses :</b>                | À préciser  |                       |
| <b>Echéance/Calendrier :</b>                    | 2021-2026   |                       |
| <b>Partenaires financiers :</b>                 | Aucun   |                       |
| <b>Partenaires techniques :</b>                 | Aucun   |                       |
| <b>Résultats attendus :</b>                     | Concilier les enjeux de valorisation des patrimoines naturels et culturels que permet la pratique de randonnée dans un cadre structuré, avec le développement de l'écotourisme en incluant le volet de l'ancrage territorial grâce à la participation au projet des opérateurs touristiques présents sur le massif de Kaw.  |                       |
| <b>Bénéficiaires de l'action :</b>              | Randonneurs/touristes/opérateurs touristiques   |                       |
| <b>Indicateurs de suivi et de réalisation :</b> | Réalisation du rapport d'étude.   |                       |

| FICHE n°24                                      | <b>AXE 3 : LE DEVELOPPEMENT<br/>DU SECTEUR ECOTOURISTIQUE ET DES LOISIRS</b>  | <b>OBJECTIF : 3.1</b> |
|---|---|-----------------------|
| <b>Titre :</b>                                  | Intégration de la Certification de « Guide en milieu amazonien » dans une/des formation(s) en Guyane  |                       |
| <b>Type d'action :</b>                          | Sensibilisation   |                       |
| <b>Niveau de priorité :</b>                     | 1   |                       |
| <b>Description du contexte :</b>                | <p>La Compagnie de Guides de Guyane (CGG) a créé la certification « Guide en Milieu Amazonien » pour répondre à la demande d'accompagnement des visiteurs et aux besoins spécifiques du territoire guyanais.</p> <p>À court terme, la CGG souhaite intégrer la certification dans un institut de formation en Guyane. À moyen terme, il s'agirait de proposer cette certification dans un cadre le plus accessible possible, c'est-à-dire sans passer par une formation d'un an à temps plein.</p>  |                       |
| <b>Description de l'action :</b>                | Cetle action consiste à intégrer la formation et l'examen permettant d'accéder au Certificat « Guide en milieu amazonien » dans le cursus de formation proposé au sein du Centre de formation Equinoxe, à Kourou.   |                       |
| <b>Pilotage :</b>                               | Compagnie des Guides de Guyanes/Université de Guyane (département des SHS)  |                       |
| <b>Coût/Postes de dépenses :</b>                | À définir   |                       |
| <b>Echéance/Calendrier :</b>                    | 2022  |                       |
| <b>Partenaires financiers :</b>                 | CTG/Direction Générale des Territoires et de la Mer (DGTM)/Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS)   |                       |
| <b>Partenaires techniques :</b>                 | Centre de formation Equinoxe /Université de Guyane  |                       |
| <b>Résultats attendus :</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Offrir une formation adaptée aux enjeux locaux liés au contexte amazonien.</li> <li>- Permettre la formation de guides touristiques rapidement opérationnels.</li> <li>- Favoriser la professionnalisation des guides touristiques sur le territoire et ainsi, sécuriser et perfectionner l'encadrement des visiteurs.</li> <li>- Par conséquent, améliorer l'offre des prestations touristiques sur le territoire, rassurer les potentiels clients et participer, de manière concrète, au développement touristique en Guyane.</li> </ul> |                       |
| <b>Bénéficiaires de l'action :</b>              | Compagnie des Guides de Guyane/Futurs professionnels du guidage /Opérateurs touristiques/Visiteurs et touristes/Mairies de Roura et de Régina/Réserves naturelles   |                       |
| <b>Indicateurs de suivi et de réalisation :</b> | Nombre de nouveaux guides formés et ayant obtenu la certification par an/Nombre de formations offrant la possibilité à leurs étudiants de passer la certification.  |                       |

| FICHE n°25                                      | AXE 3 : LE DEVELOPPEMENT<br>DU SECTEUR ECOTOURISTIQUE ET DES LOISIRS  | OBJECTIF : 3.1 |
|---|---|----------------|
| <b>Titre :</b>                                  | Refonte et renforcement de la signalétique touristique sur le massif de Kaw   |                |
| <b>Type d'action :</b>                          | Travaux   |                |
| <b>Niveau de priorité :</b>                     | 1   |                |
| <b>Description du contexte :</b>                | <p>Le massif de Kaw, particulièrement réputé pour ses espaces naturels protégés, est un territoire très attractif pour les activités écotouristiques et de loisirs. Il bénéficie de sites d'intérêt majeurs pour la découverte des patrimoines naturels et culturels et pour les activités aquatiques et sportives. Il compte également plusieurs structures d'hébergement le long de la RD6 et des opérateurs touristiques professionnels implantés sur le territoire ou aux alentours.</p> <p>Or, les informations relatives à ces possibilités d'activités et de services sur le massif de Kaw se révèlent souvent parcellaires et peu accessibles pour les publics qu'elles pourraient intéresser. Sur les canaux "classiques" de valorisation du territoire, les visiteurs regrettent de ne pas avoir accès à des informations claires et mises à jour. L'office de tourisme de Roura a d'ailleurs cessé son activité d'accueil depuis plusieurs mois. Aussi, sur le territoire, une grande partie des acteurs touristiques ne sont pas signalés, parfois de manière délibérée.</p> <p>Quelles qu'en soient les raisons, ce manque d'information et de signalétique ne permet pas au massif de Kaw d'être aujourd'hui considéré comme une destination touristique à part entière, comme le sont, en Guyane, les Iles du Salut ou les marais de Kaw tout proches.</p> <p>La refonte et le renforcement de la signalétique touristique ont pour objectif de valoriser le massif de Kaw comme une destination touristique à part entière.</p> |                |
| <b>Description de l'action :</b>                | <p>Cette action vise à améliorer, mettre à jour et enrichir la signalétique des points d'intérêts, opérateurs, activités et services touristiques et de loisirs sur le massif par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'installation de panneaux type "Relais - Informations - Services" (RIS) sur des points-clés du massif, à la sortie du bourg de Roura, au niveau de l'embranchement RD6- Fourgassier et au débarcadère de Kaw (cette opération de panneau est en lien avec le projet d'informations liées à la réglementation des usages qui figure dans la fiche-action n° 20).</li> <li>- L'installation d'une signalétique routière en amont du massif depuis les principales voies routières d'accès au territoire, ainsi que sur le massif en lui-même (depuis le bourg de Roura, jusqu'au débarcadère de Kaw, en passant par l'embranchement de Fourgassier). Cette signalétique directionnelle types H30, H31 et H32 inclut des pictogrammes (comme pour l'indication "randonnée pédestre", par exemple) et des idéogrammes (comme pour l'indication "site du patrimoine culturel", par exemple). Ces panneaux seront, comme dans toute la Guyane, surmontés d'une représentation "toucan".</li> </ul>  |                |
| <b>Pilotage :</b>                               | Le Comité du Tourisme de Guyane (CTG)   |                |
| <b>Coût/Postes de dépenses :</b>                | À préciser  |                |
| <b>Echéance/Calendrier :</b>                    | <p>2020-2021 : Etude et livraison des panneaux.</p> <p>Fin juin 2021 : Obtention du permis d'implantation des panneaux.</p> <p>Fin 2021-début 2022 : Installation des panneaux, sous condition d'accord de l'exécutif.</p>  |                |
| <b>Partenaires financiers :</b>                 | Fonds propres du CTG  |                |
| <b>Partenaires techniques :</b>                 | Collectivité Territoriale de Guyane (Direction des infrastructures routières) /Comité du Tourisme de la Guyane/ DGTM (Préfecture de Guyane)/CACL/CCEG/PNRG  |                |
| <b>Résultats attendus :</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la transmission d'informations sur les sites, activités, opérateurs touristiques et de loisirs, restaurants et hébergements existant sur le massif de Kaw.</li> <li>- Contribuer à l'attractivité du massif de Kaw comme destination écotouristique et de loisirs à part entière.</li> </ul>   |                |
| <b>Bénéficiaires de l'action :</b>              | Touristes et visiteurs/Population locale/Opérateurs touristiques du territoire/Communes de Roura et de Régina/ Réserves naturelles et leur gestionnaire   |                |
| <b>Indicateurs de suivi et de réalisation :</b> | Installation des panneaux   |                |

| FICHE n°26                                      | AXE 3 : LE DEVELOPPEMENT<br>DU SECTEUR ECOTOURISTIQUE ET DES LOISIRS   | OBJECTIF : 3.1 |
|---|--|----------------|
| <b>Titre :</b>                                  | Création et édition d'une brochure touristique consacrée au massif de Kaw  |                |
| <b>Type d'action :</b>                          | Sensibilisation  |                |
| <b>Niveau de priorité :</b>                     | 2  |                |
| <b>Description du contexte :</b>                | <p>Le massif de Kaw, particulièrement réputé pour ses espaces naturels protégés, est un territoire très attractif pour les activités écotouristiques et de loisirs. Il bénéficie de sites d'intérêt majeurs pour la découverte des patrimoines naturels et culturels et pour les activités aqualudiques et sportives. Il compte également plusieurs structures d'hébergement le long de la RD6 et des opérateurs touristiques professionnels implantés sur le territoire ou aux alentours.</p> <p>Or, les informations relatives à ces possibilités d'activités et de services sur le massif de Kaw se révèlent souvent parcellaires et peu accessibles pour les publics qu'elles pourraient intéresser. Sur les canaux "classiques" de valorisation du territoire, les visiteurs regrettent de ne pas avoir accès à des informations claires et mises à jour. L'office de tourisme de Roura a d'ailleurs cessé son activité d'accueil depuis plusieurs mois. Aussi, sur le territoire, une grande partie des acteurs touristiques ne sont pas signalés, parfois de manière délibérée.</p> <p>Quelles qu'en soient les raisons, ce manque d'information et de signalétique ne permet pas au massif de Kaw d'être aujourd'hui considéré comme une destination touristique à part entière, comme le sont, en Guyane, les îles du Salut ou les marais de Kaw.</p> |                |
| <b>Description de l'action :</b>                | Cette action consiste en la création et l'édition d'une brochure consacrée au massif de Kaw, sous la forme d'une brochure ou d'un livret résumant les sites, activités et infrastructures présentes sur le territoire. Ces brochures ont pour vocation d'être distribuées au Comité du Tourisme de Guyane, au Point Info Tourisme de Roura et sur tous les sites d'accueil du public sur le territoire.  |                |
| <b>Pilotage :</b>                               | Offices de tourisme de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) et le Comité du Tourisme de Guyane (CTG)  |                |
| <b>Coût/Postes de dépenses :</b>                | À définir  |                |
| <b>Echéance/Calendrier :</b>                    | 2021-2026  |                |
| <b>Partenaires financiers :</b>                 | À préciser   |                |
| <b>Partenaires techniques :</b>                 | Office de tourisme de la Communauté de Communes de l'Est Guyanais (CEEG)/Comité du Tourisme de la Guyane/Communes de Roura et de Régina/Opérateurs touristiques/Réserves naturelles/PNRG   |                |
| <b>Résultats attendus :</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la transmission d'informations sur les sites, activités, opérateurs touristiques et de loisirs, restaurants et hébergements existant sur le massif de Kaw.</li> <li>- Contribuer à l'attractivité du massif de Kaw comme destination écotouristique et de loisirs à part entière.</li> </ul>  |                |
| <b>Bénéficiaires de l'action :</b>              | Touristes et visiteurs/Population locale/Opérateurs touristiques du territoire/Communes de Roura et de Régina/Réserves naturelles et leur gestionnaire/Office National des Forêts (ONF)/Office Français de la Biodiversité (OFB)   |                |
| <b>Indicateurs de suivi et de réalisation :</b> | Création de la brochure.   |                |

| FICHE n°27                                      | <b>AXE 3 : LE DEVELOPPEMENT<br/>DU SECTEUR ECOTOURISTIQUE ET DES LOISIRS</b>   | <b>OBJECTIF : 3.2</b> |
|---|--|-----------------------|
| <b>Titre :</b>                                  | Réalisation d'une étude approfondie sur la capacité de charge du massif de Kaw   |                       |
| <b>Type d'action :</b>                          | Etude  |                       |
| <b>Niveau de priorité :</b>                     | 1  |                       |
| <b>Description du contexte :</b>                | <p>Le massif de Kaw est un site visité par les populations locales dans le cadre de leurs loisirs, et par des visiteurs extérieurs dans le cadre de séjours touristiques. C'est aussi un lieu de passage "obligé" pour les personnes se rendant sur les marais de Kaw, un des sites les plus visités de la Guyane.</p> <p>Bien que plusieurs opérateurs et structures d'accueil (notamment d'hébergement) soient présents de part et d'autre de la RD6, le territoire subit régulièrement les conséquences des pics de surfréquentation observés les week-ends, lors des jours fériés et des vacances scolaires. De nombreux points d'intérêt n'ont, en effet, pas de structure et d'aménagement adaptés pour le stationnement des véhicules, et même pour le passage de plusieurs dizaines de visiteurs piétons par jour. Les commodités, telles les poubelles et toilettes, sont souvent inexistantes, avec pour conséquence l'abandon sauvage de déchets.</p> |                       |
| <b>Description de l'action :</b>                | <p>Cette action prioritaire prévoit la mobilisation d'un cabinet d'expertise pour réaliser une évaluation de la capacité de charge du territoire et proposer des mesures (sous la forme de préconisations) pour encadrer les flux d'usagers sur le massif de Kaw.</p> <p>Ce projet passe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'insertion de questions spécifiques dans le cadre des campagnes d'enquête menées par l'Observatoire du tourisme (Comité du Tourisme de Guyane) sur la période 2020-2023.</li> <li>- La mise en place d'un volet "environnemental" dans l'étude, afin de mesurer et analyser l'impact du tourisme sur l'environnement (avec le soutien de l'OFB et de l'ONF).</li> </ul>   |                       |
| <b>Pilotage :</b>                               | Le Comité du Tourisme de Guyane (CTG)  |                       |
| <b>Coût/Postes de dépenses :</b>                | À définir  |                       |
| <b>Echéance/Calendrier :</b>                    | À définir (cette action est prioritaire et transversale à un grand nombre d'actions envisagées sur le massif de Kaw, sa mise en place doit donc être prévue en amont des projets d'aménagement sur le massif).   |                       |
| <b>Partenaires financiers :</b>                 | La Collectivité Territoriale de Guyane (CTG)/Communautés de communes   |                       |
| <b>Partenaires techniques :</b>                 | MTA Consulting (Nice) : enquête aéroport/Direction Générale des Territoires et de la Mer (DGTM)/ Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL)/Communauté Commune de l'Est Guyanais (CEEG)/Office Français de la Biodiversité (OFB)/Office National des Forêts (ONF)/Office de l'eau de Guyane/Communes de Roura et de Régina   |                       |
| <b>Résultats attendus :</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux connaître les usages sur le massif de Kaw</li> <li>- Mieux connaître l'impact de la fréquentation des usagers sur la biodiversité et les habitats naturels du territoire</li> <li>- Permettre le développement d'une réflexion sur les aménagements à prévoir en matière d'infrastructures écotouristique, de commodités et de valorisation des sites</li> <li>- Anticiper et empêcher (ou, au moins, limiter) les impacts négatifs de la fréquentation touristique et de loisirs sur le massif de Kaw, notamment pour la biodiversité et les habitats naturels.</li> </ul>   |                       |
| <b>Bénéficiaires de l'action :</b>              | Touristes et visiteurs/Population locale/Opérateurs touristiques du territoire/Communes de Roura et de Régina/CACL/CEEG/Réserves naturelles et leur gestionnaire/ONF/OFB   |                       |
| <b>Indicateurs de suivi et de réalisation :</b> | Cahier des charges de l'étude et lancement d'un appel d'offre/Rapport d'étude  |                       |

|   |  |                       |
|---|--|-----------------------|
| <b>FICHE n°28</b>                               | <b>AXE 3 : LE DEVELOPPEMENT<br/>DU SECTEUR ECOTOURISTIQUE ET DES LOISIRS</b>   | <b>OBJECTIF : 3.2</b> |
| <b>Titre :</b>                                  | <b>Aménagement d'un espace de stationnement à l'embranchement Fourgassier - RD6</b>  |                       |
| <b>Type d'action :</b>                          | Travaux  |                       |
| <b>Niveau de priorité :</b>                     | 3  |                       |
| <b>Description du contexte :</b>                | <p>La montagne de Kaw accueille journallement mais surtout le week-end de nombreuses personnes qui viennent profiter des points d'attraction touristiques existant de part et d'autre de la RD6. Cet attrait pour la montagne entraîne alors flux continuels de voiture, qui par leur passage, contribue à la dégradation de la route.</p> <p>Conscient de la problématique, le Parc Naturel Régional de Guyane (PNRG) est à l'initiative d'une réflexion autour d'un projet d'aménagement de parking à l'embranchement de la RD6 ; point de passage obligatoire pour les véhicules souhaitant se rendre aux chutes Fourgassier ou aux sites situés plus haut sur le massif. La base de leur réflexion s'appuie sur les enjeux liés aux passages réguliers de voitures sur la RD6 et à l'engorgement du stationnement sur le site Fourgassier le week-end. Un parking pourrait apporter une solution adéquate à ces problématiques</p> |                       |
| <b>Description de l'action :</b>                | <p>Le PNRG prendrait en charge la réalisation d'une étude de faisabilité afin de mesurer l'utilité de l'aménagement et dimensionner le projet. Si l'étude s'avère concluante, s'en suivra l'aménagement d'un parking avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des signalétiques et panneaux informatifs à destination des usagers.</li> <li>- Une aire de covoiturage.</li> <li>- Un espace dédié aux marchands ambulants de la commune ou du territoire qui désireraient établir une offre de restauration ou d'exposition d'artisanat aux visiteurs de passage.</li> </ul>  |                       |
| <b>Pilotage :</b>                               | Mairie/CTG   |                       |
| <b>Coût/Postes de dépenses :</b>                | À définir  |                       |
| <b>Echéance/Calendrier :</b>                    | 2021-2026  |                       |
| <b>Partenaires financiers :</b>                 | La Collectivité Territoriale de Guyane (CTG)   |                       |
| <b>Partenaires techniques :</b>                 | PNRG/réserves naturelles/Comité du tourisme/OTCL   |                       |
| <b>Résultats attendus :</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux usagers de se rencontrer et mutualiser les places pour se rendre aux différents points sur le massif, notamment jusqu'au débarcadère.</li> <li>- Désengorger le stationnement sur le site de Fourgassier en proposant un autre lieu pour stationner.</li> </ul>   |                       |
| <b>Bénéficiaires de l'action :</b>              | Touristes/opérateurs touristiques/usagers  |                       |
| <b>Indicateurs de suivi et de réalisation :</b> | Cahier des charges/avancée des travaux   |                       |

| FICHE n°29                                      | <b>AXE 3 : LE DEVELOPPEMENT<br/>DU SECTEUR ECOTOURISTIQUE ET DES LOISIRS</b>   | <b>OBJECTIF : 3.2</b> |
|---|--|-----------------------|
| <b>Titre :</b>                                  | <b>Aménagement et gestion du site des chutes Fourgassier</b>   |                       |
| <b>Type d'action :</b>                          | Travaux  |                       |
| <b>Niveau de priorité :</b>                     | 2  |                       |
| <b>Description du contexte :</b>                | <p>Le site des chutes Fourgassier fait partie des points d'intérêt majeurs du massif de Kaw. Accessible depuis une piste au PK 15,5 de la route départementale 6, il constitue un lieu de loisirs autour de l'univers aquatique. Très fréquenté de manière épisodique - notamment le week-end, pendant les vacances et les jours fériés -, ce site ne bénéficie pas d'une bonne image aux yeux de nombreux usagers, en raison de l'usure de ses aménagements (les escaliers et passerelles en bois sont inutilisables depuis plusieurs années) et pour la mauvaise gestion des déchets liée à l'incivilité de certains usagers et aux pics de fréquentation. Aussi, l'accès au site par la piste se révèle souvent difficile pendant la saison des pluies, et aucun parking n'a été conçu pour accueillir les visiteurs ; ce qui favorise un stationnement anarchique qui participe à la dégradation des lieux. Par ailleurs, la baignade y est théoriquement interdite par un arrêté préfectoral en raison de la mauvaise qualité de l'eau.</p> <p>Tous ces éléments ont été soulignés dans le cadre de l'enquête menée in situ, en complément des entretiens réalisés auprès des élus, opérateurs touristiques et usagers du massif. Avant même la finalisation de la stratégie de territoire, la nouvelle équipe municipale de la mairie de Roura a mené des réflexions sur des projets d'aménagement et de rénovation du site. Depuis le début de l'année 2021, plusieurs chantiers ont donc été menés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nettoyage de la végétation et coupe de certaines espèces envahissantes remplacés par d'autres végétaux.</li> <li>- Remplacement des passerelles, tables, bancs, escaliers et garde-corps.</li> <li>- Réalisation et installation de passerelles au sol pour enjamber les bras de la rivière.</li> <li>- Aménagement d'aires de jeux pour enfants équipées notamment de tourniquets et de balançoires.</li> </ul> <p>La poursuite des travaux est en réflexion.</p> |                       |
| <b>Description de l'action :</b>                | <p>Suite aux premiers travaux qui ont été menés par la mairie de Roura, la commune poursuit sa réflexion et va prochainement décider :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'une part, d'un système de régulation d'accès aux chutes permettant de limiter sa dégradation,</li> <li>- D'autre part, en parallèle, du mode de gestion du site de Fourgassier.</li> </ul> <p>Les aménagements concrets et les commodités qui prendront forme dépendent donc du futur gestionnaire et des choix de la mairie, maître d'ouvrage des travaux. Plusieurs éléments sont néanmoins envisagés pour améliorer l'état et l'entretien du site sur le long terme : l'aménagement d'un espace de stationnement adapté, l'aménagement de la piste, l'installation de commodités (électricité, eau, poubelles, toilettes) et de signalétiques avec un rappel de la réglementation. Pour cela, un appel d'offre privé sera lancé pour l'installation d'un gestionnaire privé (sous réserve de la confirmation par les élus locaux).</p>  |                       |
| <b>Pilotage :</b>                               | Mairie de Roura  |                       |
| <b>Coût/Postes de dépenses :</b>                | À préciser   |                       |
| <b>Echéance/Calendrier :</b>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Juin-juillet 2021 : lancement d'un appel d'offre privé et/ou prise de décision du futur gestionnaire du site de Fourgassier.</li> <li>- Avant fin 2021 : livraison des travaux.</li> </ul>  |                       |
| <b>Partenaires financiers :</b>                 | La Collectivité Territoriale de Guyane (CTG)   |                       |
| <b>Partenaires techniques :</b>                 | Mairie de Roura/Entreprises privées (les travaux ont notamment été assurés par la société Agroforesterie de la Comté)  |                       |
| <b>Résultats attendus :</b>                     | <p>À court terme, les réaménagements et la réhabilitation des installations du site des chutes Fourgassier ont pour but de redonner à ce dernier une image positive et attractive pour les usagers.</p> <p>À plus long terme, l'installation d'un gestionnaire sur place a pour objectif de réguler la fréquentation du site et permettre un entretien régulier des espaces et des commodités (ramassage des déchets, nettoyage, débroussaillage, travaux de réfection des installations, etc.).</p>   |                       |
| <b>Bénéficiaires de l'action :</b>              | Mairie de Roura/Population locale/Touristes et visiteurs/Opérateurs touristiques   |                       |
| <b>Indicateurs de suivi et de réalisation :</b> | Nomination d'un gestionnaire du site/Installation d'un système de régulation d'accès au site/Aménagement d'un espace de stationnement adapté aux capacités d'accueil du site et au nombre de visiteurs pendant les pics de fréquentation/Amélioration de la qualité chimique de l'eau, voire la levée de l'interdiction préfectorale pour la baignade.   |                       |

